



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

**Union Départementale  
des Associations Familiales  
de la Haute-Vienne**





RAPPORT D'ACTIVITÉ RÉALISÉ PAR L'UDAF DE LA HAUTE-VIENNE  
AVRIL 2022

# SOMMAIRE

## 3 L'UDAF DE LA HAUTE-VIENNE

Edito du Président  
Qui sommes-nous ?  
Projet associatif 2020-2024  
Temps forts 2021  
Conseil d'administration  
Associations adhérentes  
Représentation familiale  
Rencontres partenariales  
Commissions internes

*Focus commission développement associatif*

## 15 LES SERVICES DE L'UDAF 87

Edito de la Directrice Générale

## 17 ACTION GÉNÉRALE ET PÔLE PARENTALITÉ

Vie de l'union  
Actions parentalité

*Focus Colloque "La place de l'enfant dans les séparations parentales"*

*Focus Conciliation Vie Familiale vie professionnelle*

Education et culture

*Focus Lectures de Citoyens*

## 24 MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)

*Focus service support "Service Juridique"*

*Focus Services Civiques "Accompagnement personnes âgées"*

## 33 INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

## 36 PROTECTION DE L'ENFANCE

### 39 LOGEMENT

Résidence-Accueil  
Familles Gouvernantes

### 42 CONSOMMATION BUDGET

Action Educative Budgétaire (AEB)  
Point Conseil Budget (PCB)  
Micro-crédit personnel

### 46 ACCÈS AU DROIT

### 48 RESSOURCES HUMAINES

### 55 RAPPORT FINANCIER

### 60 ORIENTATIONS DU RAPPORT MORAL

### 61 ANNEXES

Organisation familiale  
Organigramme de l'UDAF 87  
Glossaire

# L'UDAF DE LA HAUTE-VIENNE

## Edito du Président

Qui sommes-nous ?

Projet associatif 2020-2024

Temps forts 2021

Conseil d'administration

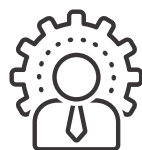
Associations adhérentes

Représentation familiale

Rencontres partenariales

Commissions internes

*Focus développement associatif*



**27** administrateurs



**34** associations



**76** représentants familiaux



**8** commissions ou groupes de travail



# ÉDITO DU PRÉSIDENT

Depuis plusieurs années maintenant, il me revient le privilège, en tant que Président de l'UDAF de la Haute-Vienne, de vous écrire ces quelques lignes d'introduction du rapport d'activité de l'année 2021.

Ce n'est pas toujours un exercice facile de résumer l'ensemble des actions et activités portées par notre institution.

Après une année 2020 qui nous a tous sidérés de par son contexte « extra-ordinaire », l'année 2021 n'a pas échappé à son lot d'adaptations et de difficultés.

Je pense tout d'abord au mouvement familial. La crise sanitaire a fragilisé le tissu associatif et les associations ont tenté sur l'année 2021 de rebondir. Elles ont en effet cherché à renouer avec les bénévoles avec qui elles avaient perdu le contact, et leurs adhérents, qui n'avaient pas renouvelé leurs cotisations pendant la pandémie. Pourtant, elles sont nombreuses sur le territoire à avoir perdu des bénévoles et adhérents et les inquiétudes persistent.

Je veux par cet édit leur apporter en premier lieu tout mon soutien. **L'engagement bénévole doit redevenir un enjeu majeur.** Il est en effet un pilier de la démocratie, et contribue à ce que l'individualisme ne prenne pas le pas sur les valeurs collectives. Nous savons tous que l'engagement associatif permet de répondre aux besoins des citoyens sur l'ensemble du territoire et favorise le lien social mis à mal depuis deux ans.

Au-delà du rôle considérable que nos associations occupent au quotidien, je n'en oublie pas l'importance qu'elles ont, de par les constats qu'elles portent, pour faire entendre la voix des familles auprès des Pouvoirs publics, au regard d'un contexte sociétal souvent difficile. C'est pourquoi, il est plus que jamais essentiel de favoriser la remobilisation et l'engagement associatif.

C'est face à ce constat, que notre institution a poursuivi cette année, avec énergie, ses engagements ainsi que ses différentes missions et activités.

Après avoir validé son nouveau projet associatif lors de son Assemblée Générale de 2020, administrateurs et salariés ont eu à cœur d'initier un certain nombre de réflexions et actions. Ce projet constitue un vecteur pour notre institution et améliore la nécessaire lisibilité des actions que nous menons. Ainsi, vous découvrirez dans les pages suivantes l'importance des travaux menés dans le cadre du développement associatif, de la communication ou encore de la gouvernance.

En complément, les différentes représentations parfois mises à mal lors de l'année 2020, ont pu être reprises en 2021. Ce rapport d'activité est aussi l'occasion de remercier l'ensemble des représentants qui œuvrent à la défense des intérêts des familles haut-viennoises dans plus de 75 instances.

Enfin, les services ont poursuivi leur accompagnement dans des conditions parfois difficiles, mais je sais pouvoir compter sur l'engagement et le professionnalisme de chacun pour proposer un service de qualité.

Ainsi, le bon fonctionnement et la pérennité de notre union et de nos associations sont l'affaire de tous.

Ce rapport résume les actions et missions conduites sur l'année et met en valeur l'engagement et le travail de l'ensemble des hommes et femmes de notre institution : administrateurs, représentants familiaux et salariés qui œuvrent chaque jour avec dynamisme et détermination, en collaboration avec nos partenaires.

**DOMINIQUE LE BAIL, PRÉSIDENT DE L'UDAF 87**


# QUI SOMMES-NOUS ?


Notre rapport d'activité est établi conformément à l'article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles.


## Notre identité



### UDAF de la Haute-Vienne

 18 avenue Georges et Valentin Lemoine  
87065 Limoges cedex

 05 55 10 53 60

 udaf87@udaf87.asso.fr

Personne ayant qualité pour représenter l'établissement conformément aux statuts :

**Le Président du Conseil d'Administration :** Monsieur Dominique LE BAIL

Et conformément au document unique de délégation du 1er février 2016 et à la délégation de pouvoirs :

**La Directrice Générale :** Madame Marie-Charlotte DESVAUX

## Au coeur d'un réseau national

L'UDAF 87 n'agit pas seule, elle fait partie d'un réseau national composé de 100 UDAF et 13 URAF. L'URAF Nouvelle-Aquitaine s'est constituée en janvier 2016. La création de l'UNAF et des UDAF par ordonnance du 3 mars 1945 et la loi du 11 juillet 1975 donne mission officielle à l'UDAF de :

### DONNER AVIS AUX POUVOIRS PUBLICS

sur les questions d'ordre familial notamment auprès des acteurs politiques et institutionnels locaux.

### REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT L'ENSEMBLE DES FAMILLES

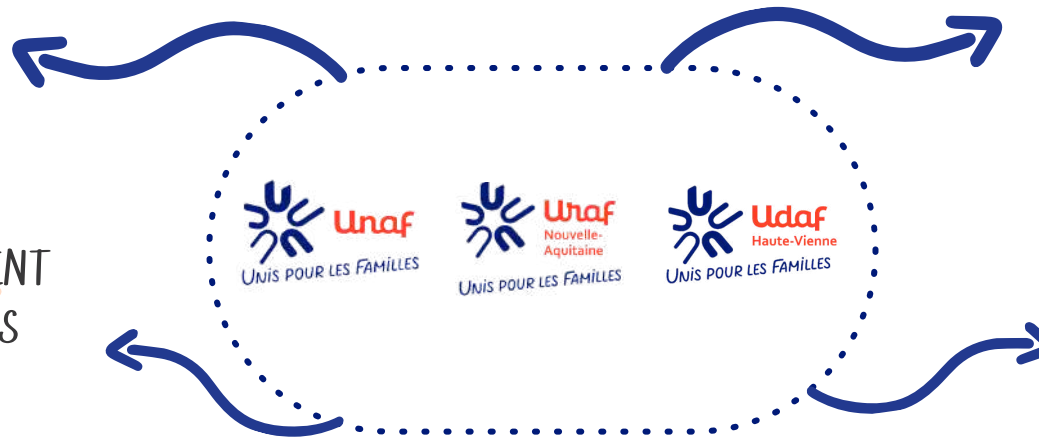
dans les divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la Région, le Département, la Commune.

### GÉRER DES SERVICES D'INTÉRÊT FAMILIAL

dont les Pouvoirs publics estiment devoir lui confier la charge.

### ESTER EN JUSTICE

pour toutes actions civiles de défense des intérêts matériels et moraux des familles.



Les deux premières missions sont d'ordre général et certaines actions font l'objet d'une convention d'objectifs UNAF/UDAF 2016-2021.

# PROJET ASSOCIATIF 2020-2024

Les projets et orientations de l'UDAF 87 ont été déterminés suite à une vaste réflexion engagée en 2019, associant bénévoles et salariés. Ils traduisent une intention qui s'appuie, sur les statuts de l'association et les valeurs partagées. Ils ont un rôle fédérateur et permettent de déterminer une réflexion stratégique. Ils donnent une direction, un sens à nos actions. En lien avec son projet associatif, l'UDAF 87 a mené en 2021 les actions suivantes :

## RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET DES FAMILLES

- Mise en oeuvre des deux labels PCB
- Mise en place d'ateliers Nutri-média et numériques à destination des familles
- Actions conventionnelles UNAF/Réseau de parents
- Ateliers numériques
- Lire et faire lire

## AFFIRMER LA GOUVERNANCE

- Rencontre des administrateurs
- Suivi des commissions internes

## COMMUNIQUER

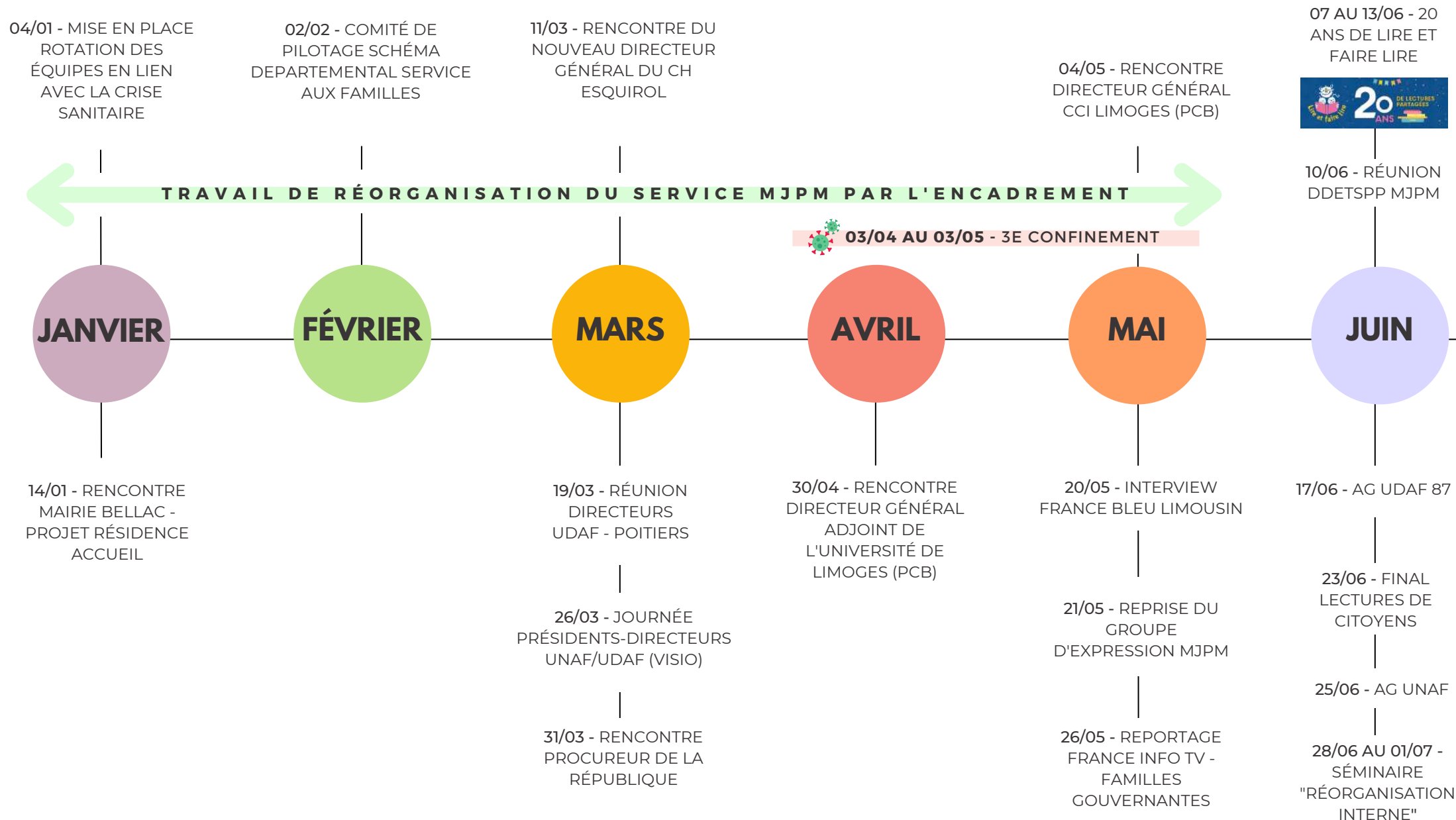
- Livrets "Zoom sur les associations adhérentes" + "Livret d'accueil du nouvel administrateur"
- Formations pour les bénévoles sur les outils de communication
- Présence assidue sur les réseaux sociaux et via la lettre électronique

## MAINTENIR ET DÉVELOPPER UN RÉSEAU PARTENARIAL

- Colloque autour des séparations parentales
- Ateliers Nutri-média
- Ateliers numériques en partenariat avec PRISM (dans le cadre des SISM)
- Signature de conventions avec l'Université de Limoges dans le cadre du PCB

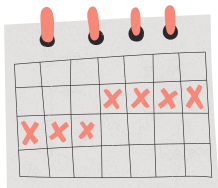
**EN PAGE 12, VOUS POUVEZ  
RETROUVER TOUTES LES  
RENCONTRES PARTENARIALES  
MENÉES PENDANT L'ANNÉE 2021**

# TEMPS FORTS





# 2021



02 & 03/07 -  
ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE URAF

**JUILLET**

**AOÛT**

**SEPTEMBRE**

10/09 - RENTRÉE DE  
LIRE ET FAIRE LIRE



14/10 - PORTES OUVERTES  
RÉSIDENCE-ACCUEIL  
BELLAC (SISM)

**OCTOBRE**

19/10 - COLLOQUE LA  
PLACE DE L'ENFANT  
DANS LA SÉPARATION

21/10 - MATINÉE  
INSTITUTIONNELLE  
SALARIÉS

23/10 - JOURNÉE DES  
ADMINISTRATEURS

27/10 - RENCONTRE  
ASSOCIATION "EN  
SOURDINE"

08/10 - RENCONTRE  
DIRECTEURS URAF -  
PARIS

11/10 -  
RENCONTRE  
DES DÉPUTÉS

01/10 -  
RENCONTRE  
URAF

10/11 - RÉUNION  
URAF

**NOVEMBRE**

24/11 - ASSISES  
DÉPARTEMENTALES  
DE L'AUTONOMIE

27/11 - BRADERIE  
DE LIVRES LIRE ET  
FAIRE LIRE



02/12 -  
RÉAMÉNAGEMENT  
DES LOCAUX DE  
L'UDAF

**DÉCEMBRE**

03/12 - RÉUNION  
DIRECTEURS  
URAF

# CONSEIL D'ADMINISTRATION



ÉLU



DÉSIGNÉ



27 administrateurs



7 réunions du CA en 2021 (dont 3 en visioconférence)

Sujets abordés : le renouvellement des représentants (CAF/CPAM), la gestion de la crise sanitaire, le développement associatif, les difficultés du secteur à recruter, etc.

## LE BUREAU



**DOMINIQUE LE BAIL**  
PRÉSIDENT  
AFR



**EVELYNE CACERES**  
VICE-PRÉSIDENTE  
CSF



**MONIQUE LABUSSIÈRE**  
VICE-PRÉSIDENTE  
LA FAMILLE DU CHEMINOT



**VICTOIRE BRUNEAU**  
VICE-PRÉSIDENTE  
AFC



**AXEL DE MOHRENSCHILDT**  
TRÉSORIER  
EFA



**GILLES BERTON**  
SÉCRÉTAIRE  
CSF



**MARIE-FRANCE LAROCHE**  
TRÉSORIÈRE ADJOINTE  
AFTC



**PIERRE DREVON**  
SÉCRÉTAIRE ADJOINT  
AFP

## LES AUTRES MEMBRES



**SYLVIANE AUDRY**  
AFR



**PATRICK BROUSSAUD**  
ACTID 87



**CORINNE BROSSARD**  
AFR



**VÉRONIQUE DELAYGUE**  
AFC



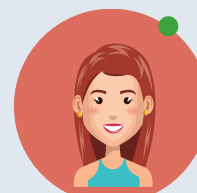
**DAMIEN DELEERSNYDER**  
AFC



**JEAN-FRANÇOIS DUSSERVAIS**  
CSF



**CATHY FARINA**  
AFP



**NATHALIE FAURE**  
MFR



**CLAUDINE FRICONNET**  
FRANCE HANDICAP



**BRUNO GUÉRIN**  
AFC



**MARTINE GULDEMANN**  
ODYSSÉE DES DYS



**STÉPHANE LALU**  
AMIS ET FAMILLES DE LA  
FONDATION DELTA PLUS



**ODILE LEVEL**  
CSF



**JULIEN MARIÉ**  
AFP



**THIERRY MERCIER**  
CSF



**JEAN RIBIERE**  
UNAFAM



**SÉVERINE ROGER-LEBRUN**  
AFR



**BÉATRICE TARDIF**  
AFR



**PATRICIA TOUMIEUX**  
LA FAMILLE DU CHEMINOT

# ASSOCIATIONS ADHÉRENTES

Les associations familiales œuvrent au quotidien au plus près des familles en développant des actions, des services d'intérêt familial, conformes aux attentes et besoins exprimés par celles-ci. Elles sont force de propositions et à l'initiative de nombreux projets. Elles mobilisent bon nombre de bénévoles sur la Haute-Vienne.

## MOUVEMENTS/ ASSOCIATIONS À BUT GÉNÉRAL

### ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE AFC

2 associations / 99 familles / 305 suffrages

Les AFC sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la société au service de la famille, à la lumière de l'enseignement de l'Église catholique.

### CONFÉDÉRATION FAMILIALE DES FAMILLES CSF

5 associations / 280 familles / 855 suffrages

Association familiale ayant quatre secteurs d'activité : éducation/habitat/consommation /santé & culture/loisirs.

### FÉDÉRATION FAMILLES RURALES Familles rurales

13 associations / 701 familles / 1806 suffrages

Association nationale qui agit en faveur des familles sur tout le territoire. La fédération coordonne, anime et représente le réseau départemental Familles Rurales, en accompagnant les associations et les territoires ruraux dans une dynamique de développement local.

### FÉDÉRATION FAMILIALE PROTESTANTE

2 associations / 110 familles / 306 suffrages

La FAFP 87 s'est constituée en fédération en 2021, elle regroupe l'AFP 87 et l'AFP Partage (adhérente en 2021). Elle a pour objet la défense et la représentation auprès des pouvoirs publics, de l'ensemble des intérêts, moraux, matériels et financiers des familles. Elle mène ses actions en faveur d'une éducation solidaire et populaire sur la base de valeurs chrétiennes.

## ASSOCIATIONS À BUT GÉNÉRAL

### MFR

315 familles / 684 suffrages

La Maison Familiale Rurale PERIGORD LIMOUSIN est un établissement de formation par alternance sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture et forme les jeunes aux métiers de l'agriculture, du cheval et du service à la personne.

### LA FAMILLE DU CHEMINOT

50 familles / 92 suffrages

Depuis 1943, La Famille du Cheminot ne cesse de promouvoir et de défendre la famille auprès de la SNCF et des Pouvoirs Publics et de porter une assistance matérielle et morale aux familles qui la composent.

### ADPEDA 87

15 familles / 27 suffrages

Source d'informations et d'entraide, l'ADPEDA 87 veut éviter l'isolement des parents confrontés à la découverte de la surdité de leur enfant

### ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION

33 familles / 87 suffrages

EFA est un mouvement tourné vers l'enfance : l'association agit en priorité dans l'intérêt de l'enfant et pour son droit à avoir une famille.

### UNAFAM

97 familles / 230 suffrages

Elle accueille, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques et défend leurs intérêts communs.

### APF FRANCE HANDICAP

115 familles / 232 suffrages

L'Association des Paralysés de France (APF) est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille.

## ASSOCIATIONS LOCALES & INDÉPENDANTES

### ACTID 87

577 familles / 956 suffrages

ACTID 87 est une association à but non lucratif «loi 1901», qui compte près de 150 salariés dont la mission est d'intervenir à domicile auprès des personnes en situation de handicap, des personnes fragilisées et des familles socialement en difficulté, dans le 87.

### ASSOCIATION DE FAMILLES DE TRAUMATISÉS CRÂNIENS ET DE CÉRÉBRO-LÉSÉS

63 familles / 146 suffrages

L'AFTC Limousin regroupe et accompagne des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés.

### APPELAP

46 familles / 92 suffrages

Le parrainage d'enfants est connu, surtout pour apporter de l'aide aux enfants du tiers-monde. APPELAP propose et soutient le parrainage de proximité, elle œuvre dans l'intérêt des familles et pour le bien-être des enfants.

## EN 2021

34 ASSOCIATIONS  
10 MOUVEMENTS FAMILIAUX  
ADHÉRENTS

2 627  
FAMILLES

### ASSOCIATION DES FAMILLES ET AMIS DE LA FONDATION DE DELTA PLUS

97 familles / 235 suffrages

Elle regroupe des parents et amis de personnes handicapées et/ou fragiles et/ou en situation de dépendance.

### ODYSSÉE DES DYS

13 familles / 45 suffrages

L'Odysée des Dys est une association, créée par des parents d'enfants "dys", qui vient en aide aux personnes ayant des troubles des apprentissages et à leur famille.

### SOLIDARILAIT 87

16 familles / 50 suffrages

L'association soutient et informe les mères ayant fait le choix de l'allaitement, tout en respectant le projet de chaque femme, de chaque couple. Elle organise des ateliers et propose un soutien à la parentalité.

# REPRÉSENTATION FAMILIALE

La représentation familiale est l'une des missions les plus importantes pour une UDAF car elle permet à l'Institution de mieux comprendre les besoins et difficultés rencontrés par les familles sur son territoire.

À la création des UDAF en 1945, le législateur a souhaité pouvoir disposer d'un interlocuteur départemental officiel pour parler au nom des familles chaque fois que leurs intérêts sont concernés. Pour cela, l'UDAF mandate des représentants familiaux dans de nombreuses instances et leur propose accompagnement et soutien dans l'exercice de leur mandat.

 **76**  
REPRÉSENTANTS  
FAMILIAUX

DANS

**46** INSTANCES ET ORGANISMES PUBLICS

**29** CENTRES COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (CCAS-CCIAS)

## INSTANCES ET ORGANISMES PUBLICS

Les représentants familiaux portent la voix des familles au sein de différentes instances et organismes publics du département :



### SANTÉ & ACTION SOCIALE

Caisse d'allocations familiales / Caisse Primaire d'Assurance Maladie / Centre Hospitalier Esquirol - Conseil de Surveillance / Collectif SISM / ...



### ENFANCE FAMILLE ÉDUCATION

Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) / Lire et faire lire / Centre d'information aux droits des femmes et des familles / Commission d'agrément à l'adoption / ...



### HABITAT LOGEMENT CADRE DE VIE

Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) / Commission de médiation Dalo / ODHAC / Office public de l'habitat Limoges Métropole / ...



### VIE QUOTIDIENNE

Bureau d'aide juridictionnelle / Conseil départemental d'accès au droit / Commission départementale de la cohésion sociale / Commission consultative des services publics locaux du Syded / ...

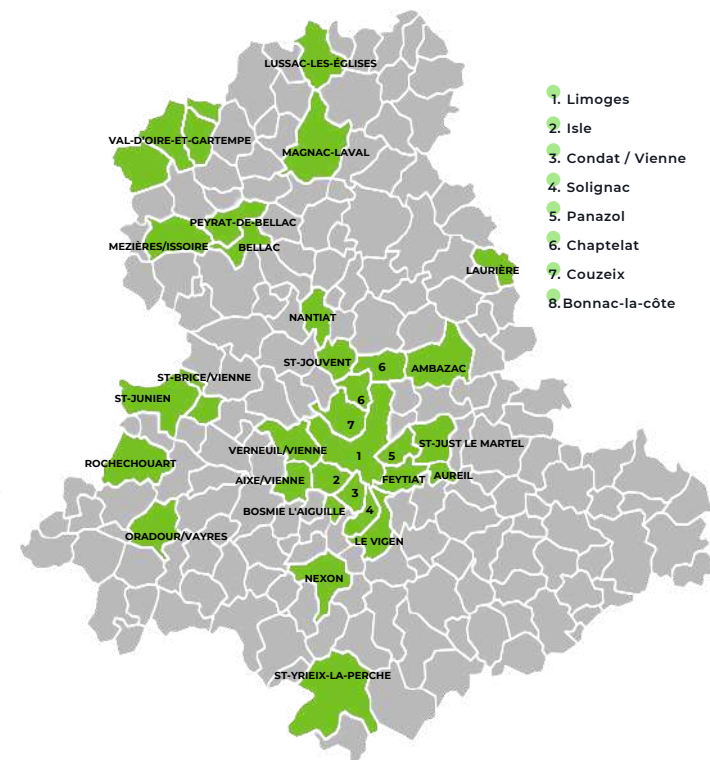
Afin d'exercer leurs mandats avec efficacité, les représentants sont épaulés par l'UDAF 87 qui leur transmet notamment toutes les informations utiles à leur mission.

Chaque représentant doit rendre un compte-rendu annuel de ses réunions à l'UDAF, venant ainsi étayer la réflexion de l'Institution sur les attentes des familles du département.

## CCAS ET CIAS

En tant qu'association familiale, l'UDAF 87 bénéficie d'un siège de droit, dans chaque Conseil d'Administration de CCAS ou CIAS du département.

Le représentant familial intervient en complément des autres acteurs locaux, élus et représentants associatifs, en vue d'améliorer la vie des familles sur le territoire en apportant des réponses concrètes à leurs demandes.



# RENCONTRES PARTENARIALES

Au-delà des représentations de l'UDAF de la Haute-Vienne dans divers organismes, l'UDAF 87 rencontre divers partenaires institutionnels et participe à de multiples travaux de réflexion et groupes de travail au sein de nombreuses instances départementales, régionales et nationales.

## LA PARTICIPATION INSTITUTIONNELLE



- COMED (commission médiation DALO)
- CCAPEX
- Comité de pilotage ODPE (Protection de l'enfance)
- Schéma Protection de l'enfance
- SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation)
- Commission nationale Développement associatif
- Journée nationale UNAF Surendettement PCB Microcrédit
- Comité de pilotage schéma départemental des services aux familles
- Bilan national et colloque LFL
- Rencontre Présidents et Directeurs
- AG : UNAF / ADIL / ALSEA / RELIANCE / GCS Santé mentale / CDAD (+ CA)
- Rencontre Présidents et Directeurs UNAF/UDAF
- Synergie : Comité de direction / Technique et AG
- Comité de pilotage Microcrédit Nouvelle Aquitaine
- Intervention Delta Plus dans le cadre de l'ISTF

## RENCONTRES



- Rencontres avec la DDETSPP
- Rencontre avec le procureur du tribunal
- Rencontre avec les juges et greffes du TJ
- Rencontre avec la CAF pour conventionnement
- Rencontre avec le CH Esquirol
- Rencontre projet territorial en santé mentale
- Rencontre avec la Fondation Crédit Mutuel (Lectures de Citoyens)
- Rencontre UDAF/ALSEA avec les députés dans le cadre du plaidoyer MJPM
- Rencontre avec l'ALSEA
- Rencontre avec France Services
- Rencontre avec le maire de Bellac
- Dans le cadre du Point Conseil Budget : rencontre avec le Conseil départemental, la Banque de France, l'Université de Limoges, le CCAS, la CCI, la boutique club emploi + signature d'une convention avec la Banque de France, le CCAS de Limoges et UNILIM

## GROUPES DE TRAVAIL



- Collectif SISM (Semaines d'Information sur la Santé Mentale)
- Schéma départemental des services aux familles
- Schéma départemental de l'autonomie
- Groupe de travail national Familles Gouvernantes
- Groupe de travail national Relations Famille Ecole



**En 2021, le temps de bénévolat du Président est estimé à environ 100 heures sur l'année.**



# COMMISSIONS INTERNES

Chacune des commissions est composée d'administrateurs ou de représentants volontaires ainsi que de salariés. Ensemble, ils abordent des thématiques diverses, liées à l'activité de l'association ou à l'actualité nationale ou locale. Leur objectif est de réfléchir conjointement à l'amélioration des conditions de vie des familles.

L'UDAF 87 peut également être amenée à mettre en place des commissions temporaires dites commissions "ad'hoc", telles que la "commission travaux" ou "projet associatif".

## COMMISSION CAF



Elle est destinée aux représentants siégeant au sein de la CAF et permet des échanges autour de la politique familiale.

### **Présidente :**

Victoire BRUNEAU

## COMMISSION SANTÉ



Elle propose des temps d'échanges et d'informations autour de problématiques liées à la santé et aux questions éthiques (bien-vieillir, fin de vie...)

### **Présidente :**

Patricia TOUMIEUX

## COMMISSION CCAS



Elle permet aux représentants siégeant dans un CCAS ou CIAS de se retrouver pour échanger autour des thématiques évoquées dans leurs CA.

### **Président :**

A pourvoir

## COMMISSION DE CONTRÔLE



Elle vérifie les listes récapitulatives des adhérents, contrôle la validité des candidatures, des désignations, et des procédures de vote et instruit les demandes d'agrément.

### **Présidente :**

Monique LABUSSIÈRE

## COMMISSION LOGEMENT



Elle est composée principalement de représentants siégeant dans des organismes de logement.

### **Présidente :**

Evelyne CACERES

## COMMISSION DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF



Elle organise des échanges et des réflexions autour du développement associatif de l'UDAF et de la communication interne et externe

 **Plus d'infos page suivante**

### **Président :**

Dominique LE BAIL

## COMMISSION FINANCIÈRE



Elle suit la situation financière de l'UDAF et analyse les résultats financiers et les budgets en vue de les soumettre au CA qui les arrête et à l'AG qui les approuve.

### **Président :**

Axel de MOHRENSCHILDT

## COMMISSION ENFANCE, FAMILLE ET EDUCATION



Elle réfléchit aux conditions de vie à l'école (rythmes scolaires, orientations, décrochage, harcèlement...) et sur les relations intra-familiales

### **Présidente :**

Claudine FRICONNET

# FOCUS COMMISSION DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF

Cette commission a été créée en 2016 dans le cadre du chantier "développement associatif" engagé par l'UNAF auprès de son réseau. L'UDAF 87 s'est saisie de l'opportunité en proposant à ses administrateurs de travailler conjointement au développement de l'Institution en la soutenant dans sa communication, en recrutant de nouvelles associations familiales et en valorisant les actions proposées par ses associations adhérentes. Ouverte à tous, la commission est composée actuellement de 5 administrateurs et de 4 salariés. Pour rappel, en 2020 elle a travaillé sur les points suivants : la mise en place d'une newsletter électronique mensuelle, la création des pages Facebook et LinkedIn, un travail autour du projet associatif de l'UDAF 87, et une formation UNAFOR "Être représentant CCAS". En 2021, cette démarche a permis la mise en place des avancées suivantes :



Lancement d'une journée "administrateurs" : (re)découverte de l'UDAF 87, de ses services et de ses activités

Formation aux outils de visioconférence "Comment animer des temps collectifs en ligne"

Création des pages Twitter et Youtube



Livret d'accueil des nouveaux administrateurs

# 2021

Adhésion d'une nouvelle association :



Livret : "Zoom sur les associations adhérentes"



La newsletter devient bimestrielle

## ← ..... PERSPECTIVES & PROJETS 2022 ..... →

- Site internet actif (impulsé grâce au chantier de l'UNAF)
- Mise en place d'un calendrier annuel de rencontres et de formations à destination des adhérents
- Forum des associations adhérentes à l'UDAF 87

# LES SERVICES UDAF 87

**Edito de la Directrice Générale**

**Action Générale et Pôle Parentalité**

**Mandataire Judiciaire à la  
Protection des Majeurs**

**Information et soutien aux  
tuteurs familiaux**

**Protection de l'enfance**

**Logement**

**Consommation Budget**

**Accès au droit**







# ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Prendre le temps de s'arrêter un instant et de regarder derrière soi pour faire le bilan de l'année passée n'est pas toujours chose aisée. Pourtant, il est nécessaire !

2021 n'a pas été une année facile mais elle a été marquée une nouvelle fois par l'engagement et l'envie d'avancer.

Cette année, notre institution a dû poursuivre ses missions malgré une crise sanitaire qui s'est éternisée, entraînant avec elle des conséquences que nul n'aurait anticipées quelques mois plus tôt. Bien évidemment les équipes ont su s'adapter, innover ou encore travailler en autonomie. Mais en parallèle, elles ont dû faire face à l'inquiétude et l'angoisse de cette période qui n'en finit pas, la lassitude de devoir systématiquement se réadapter au rythme des confinements, déconfinements et couvre-feu, et enfin à l'isolement au quotidien de ses collègues voire parfois à titre personnel de sa famille et amis.

Pourtant, l'ensemble des salariés a œuvré au quotidien pour poursuivre l'accompagnement mené auprès des familles, usagers, colocataires, résidents...

Alors, à la lecture de ces mots, nous pourrions penser que le tableau dressé est plutôt noir... Mais ce n'est pas ce que je veux retenir de cette année. Ce que je retiens, c'est la force de la réflexion collective que nous avons eue pour trouver des solutions et avancer ensemble.

Je pense ici notamment au travail engagé pour la réorganisation de notre service MJPM porté dans un premier temps par l'équipe d'encadrement, puis avec l'ensemble des professionnels. Une première phase a été réalisée et je suis convaincue que nous sommes sur la bonne voie pour poursuivre ce projet.

Je n'oublie pas non plus, tout le travail réalisé par les autres services comme notre Pôle Action Générale Parentalité qui a relancé avec détermination, les différentes actions engagées dans la cadre de la convention d'objectifs signée avec l'UNAF, et a structuré ses activités dans une logique d'accompagnement autour de la place de l'enfant dans la séparation. La Résidence Accueil du Pôle Logement a également redynamisé les actions collectives et a obtenu l'ouverture de deux places supplémentaires. Enfin, l'équipe du Pôle Consommation Budget a œuvré à la mise en place de ses deux labels Point Conseil Budget sur Limoges et sur les territoires ruraux.

Le constat est là : chaque pierre posée permet à notre UDAF d'avancer. Les projets émergent, se réfléchissent, se construisent et aboutissent. Cela grâce à l'engagement de chacun. C'est pourquoi, je souhaite remercier l'ensemble des salariés de leur professionnalisme tout au long de l'année pour continuer à remplir les missions de notre association.

Enfin je terminerai cet édito, en adressant mes sincères remerciements à nos partenaires pour leur confiance accordée et le travail réalisé au quotidien à leur côté, ainsi qu'à nos financeurs. Par peur d'en oublier un dans une énumération trop longue, je vous invite à vous rapporter aux pages suivantes, dans lesquelles, ils sont tous identifiés. Ils constituent le premier maillon de la chaîne, car sans eux toutes les idées et projets travaillés ne pourraient se concrétiser et se poursuivre dans la durée.

**MARIE-CHARLOTTE DESVAUX, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'UDAF 87**

# ACTION GÉNÉRALE ET PÔLE PARENTALITÉ

Ce service a pour objet la mise en œuvre des obligations statutaires inhérentes au bon fonctionnement de l'Institution inscrites dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, la coordination de l'action institutionnelle et le développement des actions en faveur des familles. Le service est composé d'une assistante de direction, d'une animatrice départementale et de deux assistantes de développement de la vie associative.

## Vie de l'union

## Actions parentalité

*Focus Colloque*

*Focus Conciliation*

## Education et culture

*Focus Lectures de Citoyens*



**19** cafés des parents



**5** ateliers parentaux



**1** colloque sur "La place de l'enfant dans les séparations parentales"



**20** sessions de VAE organisées

# VIE DE L'UNION

Le service est l'interlocuteur privilégié des associations adhérentes, des représentants et des partenaires associatifs et institutionnels de l'UDAF. Il assure :

- l'organisation matérielle et administrative des réunions du Bureau, du CA, de l'AG et des différentes commissions et groupes de travail ;
- le suivi administratif des listes d'adhérents des associations et des fédérations ; le suivi des représentations (renouvellement, désignation...) ;
- les relations et un soutien aux associations familiales adhérentes ;
- la mise en œuvre et le suivi du plan de développement associatif ;
- le suivi des actions liées à la convention d'objectifs signée avec l'UNAF ;
- le développement de collaborations avec les partenaires associatifs et institutionnels du territoire permettant de collecter des données sur la vie des familles pour alimenter nos travaux internes et nos représentations.

## Développement associatif

Axe prioritaire de l'UDAF 87, l'objectif est d'accompagner et d'apporter un soutien à nos associations adhérentes en :





- diffusant et relayant leurs actions et activités ;
- proposant des rencontres et formations régulières ;
- étant acteur de leurs projets : appui technique et conseils

Elle doit également susciter l'adhésion de nouvelles associations (dont les statuts sont conformes au Code de l'Action Sociale et des Familles) afin d'accroître sa représentativité.

Le projet associatif de l'UDAF 87 a permis de redéfinir les axes importants à privilégier pour 2020-2024.

## Communication

Afin d'accroître sa visibilité et celles de ses associations adhérentes, ainsi que de maintenir le lien avec l'ensemble de son réseau et du grand public, l'UDAF 87 a choisi de développer ses canaux de communication, en étant présente :

- sur les réseaux sociaux :    
- par le biais d'une newsletter "*lettre contact*" bimestrielle, diffusée électroniquement aux partenaires qui le souhaitent et à tous les salariés.
- dans la presse avec la diffusion de prises de positions (communiqués de presse UNAF)

Suite au renouvellement de sa charte graphique, l'UDAF 87 a également choisi de repenser ses supports de communication afin de les rendre plus accessibles et dynamiques (zoom sur les associations adhérentes).

## L'observatoire des familles

Nos représentations et nos services constituent un lieu d'observation des difficultés rencontrées par les familles :

- Observation régional et départemental des familles : les enquêtes réalisées donnent une photographie des familles de la région et du département en lien avec une thématique donnée.
- Comité de pilotage Observatoire des familles : un administrateur UDAF participe au comité de pilotage national mis en place par l'UNAF.

## ..... PERSPECTIVES & PROJETS 2022 .....

- L'UDAF 87 entend poursuivre la dynamique présentée ci-contre en continuant à accompagner ses associations adhérentes dans leur développement et en déployant sa stratégie de communication pour encore plus de visibilité sur le territoire haut-viennois (mise en ligne du site internet en 2022).

# ACTIONS PARENTALITÉ

## Café des parents

Espaces conviviaux et accueillants, propices aux échanges entre le personnel de l'établissement et les parents, ces lieux d'échanges donnent l'exemple aux enfants d'une mobilisation collective pour créer un espace au sein duquel les différents acteurs éducatifs se retrouvent pour discuter des enjeux liés à leur scolarité. Cela répond aux préoccupations des familles de protéger leurs enfants et de contribuer à offrir un climat serein d'apprentissage à tous les élèves.



5 "cafés des parents" ont eu lieu au collège Donzelot de Limoges en 2021, pendant la pause méridienne.

14 "cafés des parents" ont eu lieu à l'école élémentaire Blanchot de Limoges, le vendredi après-midi.

## Merci à nos financeurs !



## Parents-Enfants dans la séparation

Lieu d'écoute pour les enfants vivant ou ayant vécu la séparation de leurs parents, afin de permettre à chacun de se réapproprier une place, un rôle dans une configuration nouvelle et complètement inédite. Plusieurs sessions (ateliers de 4 séances) sont proposées, une à deux fois par an.

En 2021, une journée d'étude, soutenue par la Mairie de Limoges et la CAF, a été organisée sur le thème des séparations parentales (voir p.20)

## Ateliers parentaux

En lien avec cette volonté de développer largement les espaces-parents en milieu scolaire, l'UDAF 87 propose des actions de soutien à la fonction parentale en intervenant dans les écoles ou structures petite enfance auprès des parents sur différentes thématiques : le sommeil, la prévention des accidents de la vie courante (exposition "parapluie" disponible en prêt), conciliation vie-familiale / vie-professionnelle, les écrans...ou encore les relations famille-école.

## Usages responsables du numérique

Pour favoriser un usage raisonné et responsable du numérique, l'UDAF 87 propose des ateliers pour répondre aux questionnements des parents, en abordant diverses thématiques (temps d'écran, réseaux sociaux, cyberharcèlement...).

Face au déploiement des supports numériques au sein des familles, le but est avant tout de prévenir les usages excessifs et inappropriés des écrans, en donnant des conseils. L'objectif étant ensuite pour les parents d'avoir les bons outils afin d'accompagner leurs enfants, et ainsi pouvoir trouver un juste équilibre.

Des ateliers autour de la question des écrans et de l'alimentation sont également menés conjointement au sein du pôle DPF et par le pôle parentalité de l'UDAF (voir p.38).

## PERSPECTIVES & PROJETS 2022

- Poursuite des cafés des parents à Donzelot et Blanchot
- Participation à la mise en place d'un café des collégiens en partenariat avec France victime 87, Planning familial 87, la Préfecture, et Alchimis

- Poursuite des ateliers sur l'année 2022 (entre 2 et 4 sessions à programmer)
- Restitution de l'étude "Rester pères dans la séparation" menée en 2021 + mise en œuvre d'actions concrètes

- Poursuite des ateliers parentaux et des ateliers "Usages responsables du numérique"
- Plus d'actions transversales auprès des familles du service DPF



# FOCUS COLLOQUE "LA PLACE DE L'ENFANT DANS LES SÉPARATIONS PARENTALES"

Les séparations parentales concernent un nombre croissant de familles aussi bien en Haute-Vienne que sur l'ensemble du territoire. Quel que soit le type d'union, un couple sur trois se sépare avec, dans la moitié des cas, un enfant à charge. La législation a évolué en même temps que les attentes et besoins de la société, preuve en est, la loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale, qui pose comme principe la priorité à l'intérêt de l'enfant, s'applique à tous les parents, quel que soit leur statut matrimonial et privilégie autant que possible le maintien de la coparentalité après la séparation. Si dans la très grande majorité des cas, les parents parviennent à un accord sur le mode de résidence de leur enfant après leur séparation, il arrive encore trop souvent que les séparations engendrent des conflits voire des situations de violence qui nécessitent l'intervention d'un tiers. Nous en sommes convaincus, c'est le conflit parental qui peut, pour l'enfant, être déstabilisant voire destructeur, bien plus que la séparation.

C'est afin de mieux connaître les conséquences des séparations sur les enfants et de présenter aux différents acteurs associatifs et institutionnels de notre territoire qu'à l'initiative de l'UDAF, une collaboration entre France Victime, Reliance et Trait d'Union Alsea, a conduit à la mise en œuvre d'un colloque intitulé « La place de l'enfant dans les séparations parentales ». Cette action s'est inscrite dans le cadre du SDSF.

Cette journée d'étude soutenue par la CAF Haute-Vienne, la Ville de Limoges et la Région Nouvelle Aquitaine a réuni les acteurs qui agissent localement sur l'accompagnement des séparations, en invitant les différents intervenants à prendre la parole sur les thèmes de l'enfant et la séparation parentale, l'enfant piégé dans le conflit parental et enfin l'enfant témoin/victime de violences conjugales.

L'objectif de cette journée riche et dense était d'engager une réflexion commune sur le territoire, en vue de proposer un meilleur accompagnement des familles dans cette période vécue parfois douloureusement et de se donner les moyens de protéger l'intérêt supérieur des enfants en leur offrant, après la séparation, un cadre protecteur et sécurisant préservant leurs besoins fondamentaux et de développer un réseau permettant une orientation vers les différents dispositifs de droits communs susceptibles de soutenir enfants et parents.

Au total 200 participants ont pu assister à ce colloque au Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine – Site Limoges, au cours duquel, l'intervenant fil rouge, Serge Bédère, psychologue et psychanalyste, a laissé place à différents partenaires institutionnels et associatifs du soutien à la parentalité et de la protection de l'enfance de notre département pour des exposés riches et détaillés des dispositifs d'accompagnement à l'œuvre.



**Les actes de cette journée sont disponibles sur demande auprès de l'UDAF.**





Accueilli dans le jardin de la Maison des Familles de l'Alsea le 14 juin 2021, un groupe d'une dizaine de parents ont échangé sur la question de la conciliation vie familiale-vie professionnelle afin de contribuer à une étude menée par l'UNAF. En effet l'UNAF, à la demande du secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles, Adrien Tacquet a participé à la "mission Heydemann - Damon" qui avait pour but d'identifier les moyens d'une meilleure prise en compte, par les entreprises, des enjeux de parentalité, et à proposer des évolutions du congé parental et de son indemnisation.

## Quelques points qui ont été soulevés lors de cette rencontre :

- Après une période d'arrêt de travail d'un des conjoints, la reprise est compliquée puisque chacun a pris des habitudes de fonctionnement dans le foyer, et, à la reprise d'une activité professionnelle s'ajoute la charge de travail quotidienne au sein du foyer pour le parent qui était en arrêt avant.
- Difficultés pour ceux travaillant dans le commerce : les horaires ne sont pas compatibles avec les modes de garde collectif, les congés ne peuvent pas être pris en même temps quand les deux parents travaillent au même endroit, contraignant ainsi à envisager pour l'un ou l'autre une reconversion ou un changement d'emploi.
- Les grands parents occupent une place importante quand on a la chance de pouvoir faire appel aux solidarités intrafamiliales
- Le parcours de la PMA : justifier auprès de son chef de service des périodes d'ovulations pour s'absenter pour les injections. Récit, à la fois touchant et révoltant.
- Le congé adoption : présenté comme bien trop court en référence à la nécessité de disposer de temps pour s'imposer comme figure d'attachement auprès d'un enfant qui a parfois été confronté auparavant à une centaine de figures d'attachement différentes. En France, il est de 4 mois, au Canada, il dure 1 an.
- La place du père et le poids de la société dans les représentations sont encore très prégnants et constituent probablement un frein pour les hommes à la prise de congé ou à la demande d'aménagement du temps de travail.
- Deux témoignages tendent à démontrer que certains employeurs ou managers font preuve de bienveillance et adaptent l'activité afin de favoriser le bien être des salariés parents et diminuer leur charge mentale : absence enfant malade, aménagement temps de travail, vacances congés scolaires, RTT mercredi...
- Beaucoup de culpabilité dans les discours : tu veux prendre un congé parental, tu culpabilises / tu laisses ton enfant, tu culpabilises / tu pars plus tôt du travail, tu culpabilises...

## Des propositions ont été formulées pour contribuer à une amélioration de la conciliation vie familiale/vie professionnelle :

- Travailler en charge de travail et pas en horaires
- Arrêter la réception des mails pendant les absences
- Favoriser le recours au télétravail quand c'est possible pour les enfants malades
- Aller voir ce qui se fait dans les autres pays, la Suède, le Québec, etc..
- Réfléchir au stress qu'on se met et qu'on inflige aux enfants au quotidien
- Le temps passé à l'école plus qu'avec leurs parents alors que le temps de la petite enfance est indispensable pour créer du lien.

Les échanges ont montré combien aujourd'hui encore il est difficile de parvenir à une conciliation satisfaisante et la nécessité de sensibiliser le monde de l'entreprise à cette question fondamentale qui sans nul doute améliorerait considérablement le bien-être et la performance des salariés.

Ces témoignages viennent compléter une enquête qualitative commandée par l'UNAF sur la « Conciliation vie familiale et vie professionnelle, pour les parents de jeunes enfants » qui elle-même faisait suite à une enquête quantitative sur les besoins des parents à l'arrivée d'un enfant dont les chiffres confirment qu'il n'y a pas de parcours type. Elle démontre, en revanche, que tous les parents ont besoin de "lever le pied" à la naissance de leur nouveau-né. La plupart sont obligés de jongler avec des moyens souvent informels pour pouvoir s'occuper de leur enfant et ils plébiscitent un congé parental mieux indemnisé. Les résultats de ces enquêtes ont été versés aux travaux de la mission Damon Heydemann et publiés à l'occasion de la Conférence des Familles 2021.

**VOUS POUVEZ RETROUVER  
L'INTÉGRALITÉ DES ENQUÊTES  
SUR LE SITE DE L'UNAF**



[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)



# ÉDUCATION ET CULTURE

## Lire et faire lire



Depuis plus de 20 ans, l'UDAF 87 et la Ligue de l'Enseignement-FOL 87 proposent à des bénévoles de + de 50 ans de partager leur goût du livre et de la lecture auprès d'enfants de 0 à 14 ans, dans toutes structures éducatives intéressées par la démarche.

En 2021, l'association a fortement ressenti les effets de la crise COVID avec une perte importante de lecteurs bénévoles et des bénévoles "en pause" le temps de retrouver une situation sanitaire apaisée.

Toutefois en 2021, les 110 bénévoles qui interviennent dans 112 structures du département, ont pu profiter de 5 formations autour de la littérature jeunesse ou de techniques de lecture et ont notamment assisté à 2 temps forts : les 20 ans de l'association (déclinés en 3 événements sur St-Junien, Limoges et Châteauneuf-La-Forêt) et une braderie de livres.

 [lireetfairelire87.wordpress.com](http://lireetfairelire87.wordpress.com)

 [lirefairelire87](https://www.facebook.com/lirefairelire87)



## Lectures de Citoyens

Soutenue par la DSDEN 87, Lire et faire lire 87 a poursuivi son action en proposant aux structures d'animation de continuer la réflexion autour de l'environnement et du développement durable.

14 structures inscrites, dont 5 hors Limoges, soit plus de 350 enfants (de 3 à 14 ans) ont pu aborder la thématique grâce aux lectures de la sélection d'albums jeunesse par des bénévoles de Lire et faire lire et ont ensuite voté pour leur livre préféré.

En raison des règles sanitaires émises par le gouvernement, les structures n'ont pu se retrouver pour un événement final. Quelques structures ont tout de même pu organiser une après-midi de défis autour de la thématique, partiellement en visioconférence avec d'autres centres de loisirs, et ont ainsi pu clôturer l'action de façon conviviale.

En 2021, la Fondation Crédit Mutuel soutient l'action pour l'édition 2021-2022 !



## Passerelle Culturelle

En raison de la crise sanitaire, le "parcours culture" (favoriser l'accès à la culture des personnes sous mesure de protection de l'UDAF 87) n'a repris qu'en septembre 2021, et 3 accompagnements ont été proposés, ce qui a bénéficié à 9 usagers de l'UDAF 87.



## Jeunes Enquêteurs de la laïcité

Depuis deux ans, en raison des contraintes sanitaires liées à la pandémie, cette action de sensibilisation à la question du fait religieux et de la laïcité n'a pu être menée. Elle a pour objet de contribuer au vivre-ensemble et au respect de la diversité auprès de jeunes de 8 à 14 ans.



## VAE

Depuis 2017, prestataire de la DREETS Nouvelle-Aquitaine, l'UDAF 87 organise des sessions de jury de VAE dans les domaines du social et du paramédical.

En 2021, 20 sessions ont été organisées (visio et présentiel), soit 126 candidats reçus en entretien.

## ← ..... PERSPECTIVES & PROJETS 2022 ..... →

- (Re)mobiliser les bénévoles
- Organiser des rencontres-veillées en ruralité
- Travailler avec l'UNAF sur Lire Ensemble (lire à des publics éloignés du livre [tout âge])

- Refonte de l'action après 10 ans d'existence (focus p.23)
- Nouvelle thématique : "Tous unis contre les discriminations !"

Poursuite et reprise de :

- Passerelle Culturelle
- Jeunes enquêteurs de la laïcité
- VAE

L'action Lectures de Citoyens a été initiée en 2013 par la DDCSPP Haute-Vienne dans le cadre du prix Chronos (prix littéraire national abordant le parcours de vie, le grand-âge, la transmission...). Dès le départ, Lire et faire lire 87 a été associée au projet et c'est en 2016 que la coordination lui a été confiée. Elle s'est réappropriée l'action et a décidé de l'ouvrir à d'autres perspectives en abordant des thématiques diverses et variées autour de la notion du vivre-ensemble : le handicap, la fraternité, l'environnement et le développement durable et les discriminations.

Après près de dix années de mise en œuvre, est venu le temps pour les Lectures de Citoyens de faire peau neuve et de proposer une forme nouvelle à l'action. Pour ce faire et afin de répondre au plus près des attentes et besoins des structures, une étude d'impact a été réalisée auprès de 4 structures partenaires, sous forme d'entretien téléphonique ou en présentiel :

- 1 structure Limoges (regroupant plusieurs centres de loisirs)
- 1 structure agglomération de Limoges
- 2 structures rurales



L'étude d'impact confirme qu'il ne fait aucun doute que les thématiques choisies et le support du livre font le succès de l'action : les thématiques sont en lien avec l'actualité, les livres choisis de qualité et sont de vrais supports pour amener à la réflexion. Le bénévole de Lire et faire lire est une plus-value énorme à l'action en accompagnant les enfants dans la découverte du livre et en les amenant à s'interroger sur le monde qui les entoure. Les structures s'engagent à inscrire la thématique annuelle dans leur projet pédagogique créant ainsi une vraie cohérence pour l'établissement. Si les plus jeunes (3-9 ans) sont les plus demandeurs, les 10-14 ans restent plus difficiles à mobiliser, le livre étant associé à une contrainte scolaire et la crise sanitaire ayant repositionné les besoins et envies des jeunes (besoin de se retrouver entre amis). Les structures reconnaissent néanmoins que l'aspect citoyen n'est pas l'élément déclencheur pour participer à l'action, celui-ci étant déjà abordé à l'école. Malgré son importance, les structures d'animation y sont moins familières. Si l'intérêt des enfants n'est pas immédiat, le fait de voter pour son livre préféré et dans les mêmes conditions qu'un vote républicain, va les séduire très rapidement.

Les bénéfices de l'opération sont indéniables à la fois pour les structures et pour les enfants.

## ..... PERSPECTIVES & PROJETS 2022 .....▶

A partir de l'édition 2022-2023, chaque structure devra s'engager à respecter chacun des engagements suivants afin de pouvoir concourir au prix de l'engagement citoyen :

1. Lire les livres de la sélection ;
2. Mettre en place un nouveau partenariat local ;
3. Associer l'élu local aux différentes activités mises en place (ex : vote, découverte d'une mairie...);
4. Sensibiliser les parents à l'action en les conviant à un temps fort (ex : vote, rencontre thématique en soirée...);
5. Collaborer avec une autre structure participante (ex : échange épistolaire, après-midi commune...);
6. Créer une pièce collective en lien avec la thématique proposée ( ex : livre, pièce de théâtre, jeu de société...) soumise à un jury.

Pour mener à bien l'action, chaque structure sera dotée d'une mallette citoyenne composée des ressources utiles à la sensibilisation des jeunes à l'engagement citoyen.



Affiche provisoire édition 2022-2023



# MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007, l'UDAF 87 a été habilitée par l'arrêté préfectoral N°1654 pour les Mesures de Protection des Majeurs modifiée le 8 juin 2015 pour l'extension de l'activité passant de 2 068 à 2 180 mesures.

*Focus Service Support "Service Juridique"*

*Focus Services Civiques "Accompagnement personnes âgées"*



**2 074** mesures au 31/12/2021



**180** nouvelles mesures



**230** mesures terminées



**11 ans** durée moyenne de la mesure

# LES INFORMATIONS ESSENTIELLES

## MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE

13 mesures au 31/12/2021

Mesure qui permet à un mandataire judiciaire de percevoir et gérer tout ou partie des prestations sociales d'une personne majeure. Son objectif est de rétablir l'autonomie de l'intéressé dans la gestion de ses ressources.

## SAUVEGARDE DE JUSTICE

20 mesures au 31/12/2021

Mesure de protection temporaire qui permet de traiter une situation en urgence ; la personne conservant l'exercice de ses droits.

## CURATELLE SIMPLE

31 mesures au 31/12/2021

La personne peut gérer, administrer ses biens, percevoir ses revenus, et en disposer librement. Elle doit être assistée du curateur pour des actes plus importants qui concernent son patrimoine (vendre un bien, contracter un emprunt...).

## CURATELLE RENFORCÉE

1 344 mesures au 31/12/2021

En plus des actes prévus dans la curatelle simple, le curateur procède à la gestion du compte bancaire de la personne, et règle ses dépenses.

## TUTELLE

561 mesures au 31/12/2021

La personne n'étant plus en mesure de veiller sur ses propres intérêts, le tuteur la représente de manière continue dans les actes de la vie civile.

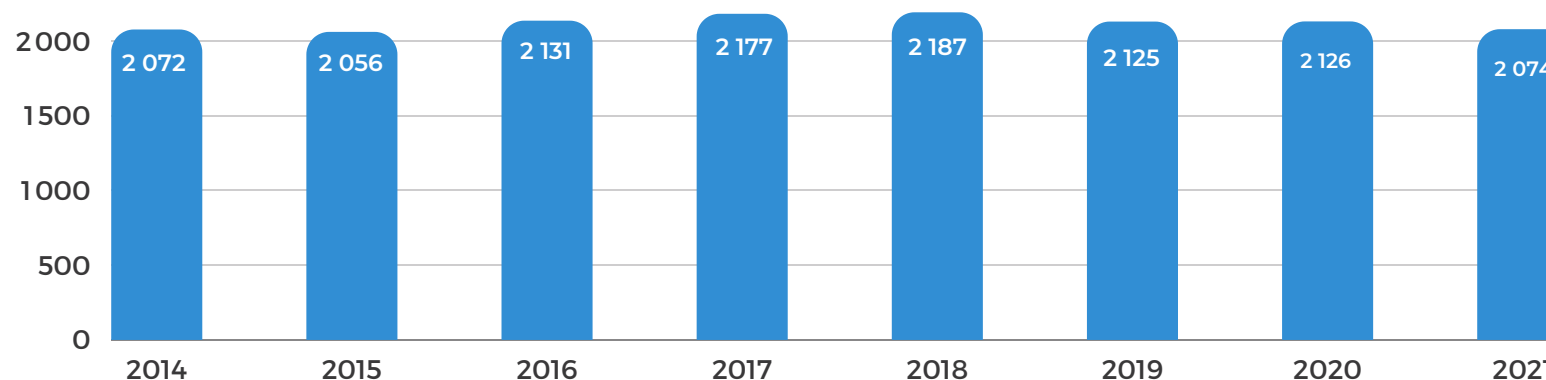
+ 104 tutelles et curatelles aux biens à la personne

## L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2021

### Evolution du nombre de mesures par année

Le nombre de mesures a diminué de 2,5% en 2021 par rapport à 2020 (soit moins 52 mesures). Cette diminution s'explique par :

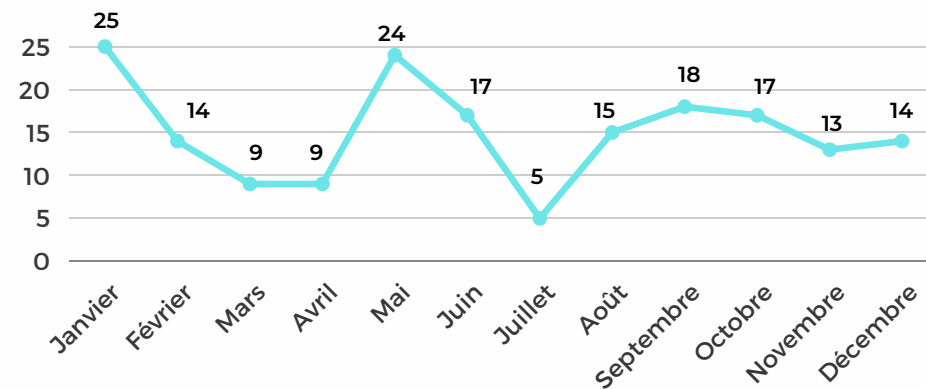
- le contexte sanitaire qui a impacté notre activité ;
- un turn-over et un absentéisme croissants au sein du service ;
- la réflexion portée en interne sur la réorganisation du service qui nous a conduits, dans le cadre de sa mise en œuvre, à limiter la prise en charge de nouvelles mesures.



## Nombre de mesures par mois

Ainsi, 180 nouvelles mesures ont été attribuées sur 2021 (soit une moyenne de 15 par mois), alors que dans le même temps, 230 fins de mesure ont été recensées dont les deux tiers sont liées aux décès des majeurs puis aux dessaisissements à hauteur de 20%, et aux caducités/extinctions de la mesure qui représentent 15%.

Malgré la volonté de promouvoir la participation du majeur dans la mise en œuvre de sa mesure, le taux de mainlevées dans les fins de mesure stagne à 7% cette année encore. Comparativement à 2020, le constat est fait que le nombre de nouvelles Tutelles a été divisé par deux en 2021. 1 nouvelle mesure sur 4 concernait une sauvegarde de justice.

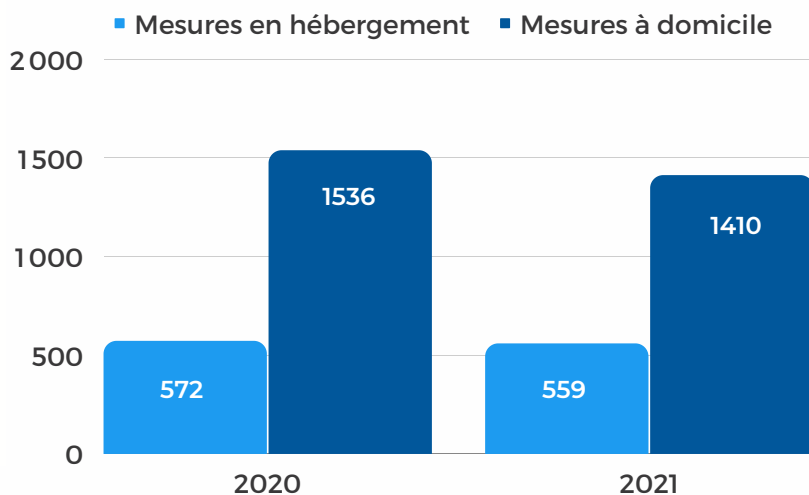


Ces éléments laissent à penser que les décisions de justice prises veillent à favoriser l'autonomie du majeur, malgré le prononcé d'une mesure.

A noter que le faible nombre de nouvelles mesures sur février, mars et avril s'explique par un nombre très important de nouvelles mesures attribuées à notre service entre septembre 2020 et janvier 2021 (126 mesures, soit en moyenne 25 par mois) qu'il a fallu mettre en œuvre sur les premiers mois de l'année.

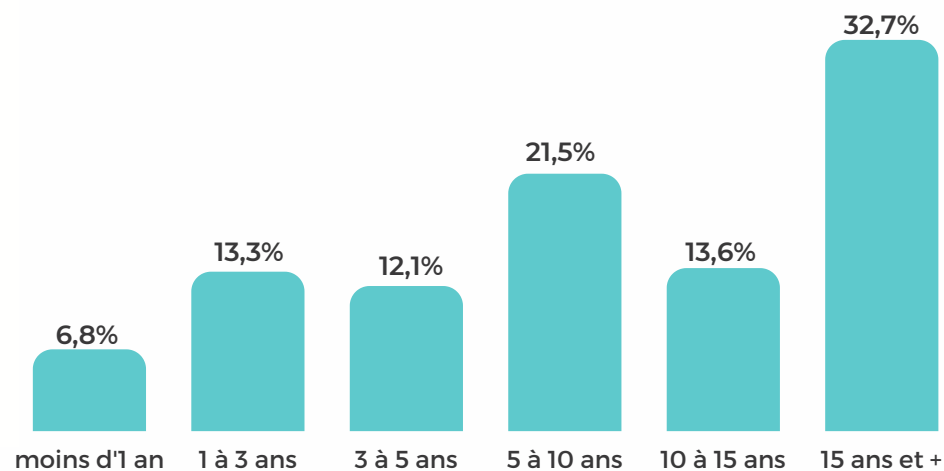
## Comparaison du nombre de mesures à domicile / en hébergement

La répartition des mesures à domicile et des mesures en hébergement reste constante à celle des dernières années, avec un rapport approximatif de 75%/25%. Il est à noter que la baisse du nombre de mesures global impacte majoritairement les mesures à domicile.



## Ancienneté des mesures

La tendance à la hausse de l'âge moyen de la mesure se poursuit, avec une durée qui atteint le cap des 11 ans et un tiers des mesures a une ancienneté d'au moins 15 ans. La mesure la plus ancienne date de 1972, soit un accompagnement de 49 ans.



# PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES EN 2021

**59 ans et 6 mois**

âge moyen des personnes accompagnées

**72%**

sont accompagnées par des délégués « domicile »



**87%**

ont un revenu mensuel inférieur au SMIC (1258,22€ au 31/12/21)

**54%**

des personnes bénéficiaires d'une mesure de protection sont des hommes

## NOS SERVICES SUPPORTS

### SERVICE JURIDIQUE

Il intervient en soutien aux mandataires judiciaires sur les aspects :

- patrimoniaux des dossiers : successions, ventes de biens immobiliers, placements financiers... ;
- contentieux quand les majeurs protégés sont impliqués dans des contentieux amiables ou judiciaires au civil notamment ;
- de tutelles ou curatelles ad'hoc

### SERVICE ADMINISTRATIF

Il soutient les délégués mandataires pour la partie administrative des mesures, et l'accueil téléphonique et physique du public grâce :

- aux secrétaires «tutelles» pour le suivi administratif des dossiers des majeurs, de l'ouverture à la fin de la mesure (entre 150 et 200 dossiers par secrétaire) ;
- à une équipe «Accueil» en charge de la gestion du courrier ainsi que de l'accueil physique (du lundi au vendredi de 10h30 à 12h30 puis 14h00 à 16h00 - fermé le mercredi après-midi) et téléphonique (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 16h30) ;
- à des secrétaires spécifiques : «Fichier», «Frais médicaux», ou «Polyvalent».

### SERVICE COMPTABILITÉ

Il accompagne les délégués sur la partie financière de la mesure : relations avec les banques, traitement des factures, gestion des frais de mesures...

# FAITS MARQUANTS DU SERVICE EN 2021

## Les suites de la crise sanitaire

L'impact de la crise sanitaire aura été moins important en 2021 que sur l'année 2020. Pour autant, afin d'assurer la sécurité des salariés, une organisation sous forme de rotation a été mise en œuvre et maintenue sur le 1er semestre de l'année, permettant ainsi aux salariés d'être en présentiel sur une moitié de semaine et en télétravail sur la deuxième partie. Bien que ce dispositif ait permis de sécuriser chacun d'un point de vue sanitaire, il n'a pas été sans conséquence concernant l'impact psychologique des salariés et a également mis à mal le collectif si important dans le quotidien. Ainsi au vu de ces conséquences et de l'amélioration des conditions sanitaires, cette rotation a été arrêtée au début de l'été pour une reprise de l'organisation plus classique.

Concernant l'accompagnement des usagers, les équipes ont mis tout en œuvre pour que celui-ci reste au maximum inchangé. Ainsi l'accueil du public, les visites à domicile ou encore les permanences sur le secteur ont été maintenus durant toute l'année.

## Un turn-over important dans les effectifs

Depuis le début d'année 2020, le service a été confronté à un fort mouvement de personnel au sein notamment des équipes de délégués mandataires judiciaires, qui s'est accentué sur l'année 2021. Ce constat s'explique principalement par le départ de salariés expérimentés qui ont souhaité réorienter leur carrière professionnelle mais également du fait d'absences prolongées. Ainsi le service a dû faire face à une vague importante de recrutements, et un travail a donc été engagé pour améliorer l'accompagnement mis en œuvre lors de l'arrivée de nouveaux salariés. Ce dernier a été conforté par l'engagement de l'ensemble des professionnels qui a toujours su se rendre disponible pour répondre aux questions ou besoins des nouveaux professionnels. Qu'ils en soient ici salués et remerciés !

## La réorganisation du service – engagement 1ère phase

En réflexion depuis plusieurs années, le projet de réorganisation avait été suspendu au regard du contexte connu en 2020 (crise sanitaire, renouvellement de l'équipe d'encadrement, turn-over de salariés...). Ainsi ce projet a été relancé en 2021 avec dans un premier temps, un travail de réflexion porté par l'équipe d'encadrement sur le 1er semestre de l'année, puis dans un second temps en associant les équipes notamment lors de l'organisation d'un séminaire de travail fin juin / début juillet. A cette occasion, il a pu être rappelé le but de cette réorganisation à savoir, comment adapter nos pratiques professionnelles pour améliorer la qualité de l'accompagnement de l'utilisateur en mettant en œuvre une organisation satisfaisante pour l'ensemble des fonctions.

Ce séminaire a permis des échanges constructifs mais également de retrouver du collectif et de la convivialité mis à mal par la crise sanitaire depuis plusieurs mois.

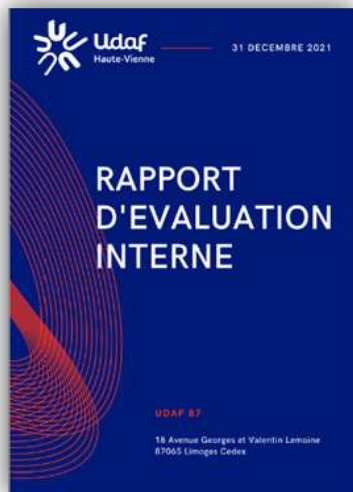
Par la suite, un certain nombre d'actions a pu être engagé sur le deuxième semestre et a ainsi permis de démarrer sur une nouvelle organisation des pôles tutelles dès le 1er janvier 2022. La partie structurelle étant maintenant réalisée, le service va travailler sur la 2ème phase, à savoir la partie plus fonctionnelle de la réorganisation avec la mise en place de groupes de travail par thématique, pour redéfinir les contours de notre mission.



## Vers une meilleure reconnaissance de notre mission et du métier de mandataire

Depuis plusieurs années, au niveau national, l'inter-fédération MJPM (UNAF, FNAT, UNAPEI) alerte les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par le secteur de la Protection Juridique des Majeurs. Afin d'appuyer ces constats, une étude socio-économique a été réalisée et publiée fin 2020 et un plaidoyer a été rédigé en 2021. En complément, un groupe de travail interministériel s'est réuni pour réfléchir et avancer sur : la redéfinition du métier, la notion d'éthique, la formation initiale des professionnels avec la reconnaissance du diplôme et la réforme des financements.

Au niveau local, l'UDAF 87 s'est associée à l'ALSEA pour porter également ces constats. Ainsi, début octobre 2021, le Président et la Directrice Générale, en collaboration avec Madame Sylvia BOURY, Directrice du service MJPM de l'ALSEA, ont accueilli au sein de nos locaux, Monsieur Pierre Venteau et Madame Sophie Beaudouin-Hubière, Députés de la Haute-Vienne afin d'évoquer avec eux les difficultés rencontrées par le secteur la Protection Juridique des Majeurs. Cela a également été l'occasion de leur remettre et de leur présenter le plaidoyer national.



### Finalisation de l'évaluation interne

Initiée en 2020 mais non finalisée, l'évaluation interne s'est poursuivie sur l'année 2021. Cette dernière a été menée autour de trois axes :

- L'actualisation des données sur le référentiel OK Pilot,
- L'évaluation des actions menées suite aux conclusions faites lors de la dernière évaluation externe de 2017,
- Une enquête de satisfaction menée lors d'entretiens téléphoniques auprès de 53 usagers.

Cette évaluation a permis de définir un plan d'actions pour les prochaines années dont une grande partie sera mise en œuvre dans le cadre de la réorganisation.

## ← ..... PERSPECTIVES & PROJETS 2022 ..... →

- Relancer le Groupe d'Expression
- Engager la phase 2 de la réorganisation
- Rédiger le nouveau projet de service
- Préparer le passage au module comptable d'EVOLUTION, l'outil métier
- Réengager les rencontres partenariales pour favoriser l'accompagnement des majeurs protégés et repositionner les champs d'intervention du MJPM.

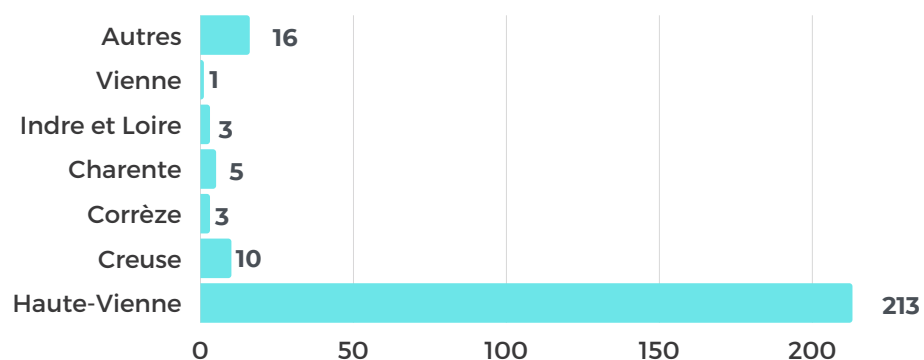
# FOCUS SUR UN SERVICE SUPPORT LE SERVICE JURIDIQUE

L'unité juridique de l'UDAF, composée de 9 personnes, juristes, gestionnaires de patrimoines et secrétaires, accompagne les délégués mandataires dans l'exercice de leur mission de protection des intérêts des personnes protégées, dans toute procédure civile, sociale, pénale, ou administrative, ainsi que dans la gestion de leur patrimoine. Le service assure aussi le suivi et l'entretien des biens immobiliers.

Trois juristes assurent ainsi le suivi des procédures, conseillent les délégués mandataires et font le lien avec les professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers, magistrats,...).

A l'unité patrimoniale, un gestionnaire de patrimoine immobilier assure le suivi de près de 627 biens immobiliers répartis principalement sur tout le département de la Haute-Vienne.

## Répartition géographique des biens en pleine propriété



Sur ces 627 biens immobiliers, 251 appartiennent en pleine propriété aux personnes protégées, et 95 constituent leur résidence principale.



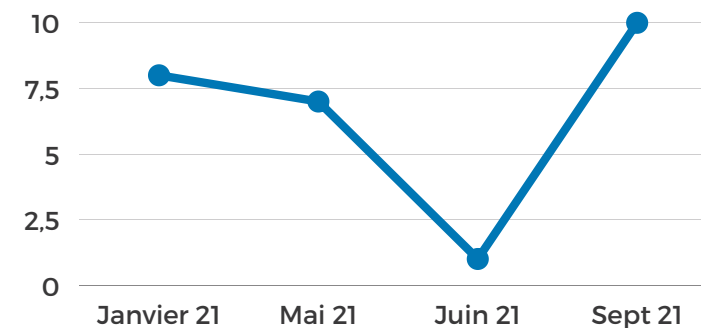
Le gestionnaire de patrimoine immobilier est chargé, à l'ouverture de la mesure de protection, et en lien avec le secrétariat patrimonial, d'identifier le patrimoine appartenant à la personne protégée, et la teneur des droits dont il dispose sur ce patrimoine (pleine propriété, indivision, usufruit, viager...) :

- Il oriente ensuite les délégués mandataires sur les éventuels travaux et entretiens à réaliser pour la conservation du bien en bon état ou sa sauvegarde.
- Il est saisi également en cas de nécessité d'améliorer l'aménagement du logement (rénovation énergétique, adaptation de salles de bains, accessibilité...), pour assister aux expertises immobilières suite à un sinistre...
- Il accompagne enfin les personnes dans leur projet d'achat immobilier, ou pour la souscription de prêts, notamment en vue de l'acquisition d'un véhicule.

Une gestionnaire de patrimoine financier conseille quant à elle les délégués mandataires sur les avoirs financiers des personnes protégées : réorganisation éventuelle du patrimoine financier à l'ouverture de la mesure, placements des sommes perçues dans le cadre de perception de fonds provenant de successions, ventes immobilières, indemnisation de préjudice...

Le partenariat privilégié qu'elle entretient en interne avec le service comptabilité, et avec les établissements financiers permet une optimisation et une sécurisation des avoirs qui tient compte des attentes et des besoins de la personne protégée.

## Nombre d'études patrimoniales validées en 2021



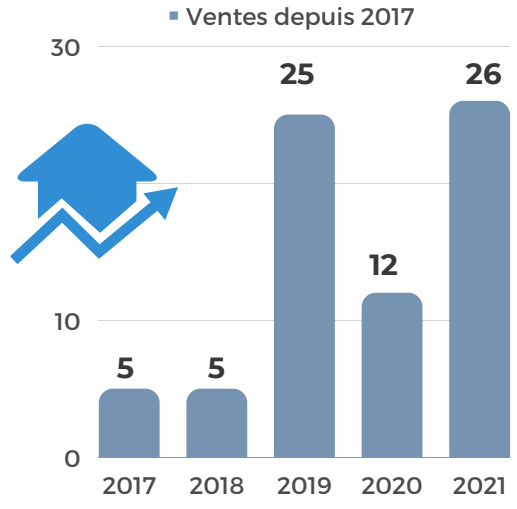


En 2021, 26 études patrimoniales ont été validées par le service. Deux dossiers ont fait l'objet d'une étude patrimoniale « pointue » pour des sommes s'élevant à 2,5 millions d'euros et 3,5 millions d'euros.

De surcroît, l'unité patrimoniale est chargée de suivre les dossiers de ventes de biens (estimations, diagnostics, signature des mandats de ventes, examen des offres) et contrôle les actes afférent à la vente : promesses, compromis et actes authentiques.

Elle assure enfin leur régularisation et vérifie la perception des fonds sur le compte de la personne protégée. Là encore, les contacts réguliers et travaux avec les agences immobilières, et les études notariales permettent une connaissance mutuelle des pratiques et attentes des services et favorisent la régularité et la légalité des transactions.

Afin de renforcer ce pôle patrimonial, en raison notamment d'un nombre toujours plus croissant de biens immobiliers à entretenir, et de les sécuriser dans l'intérêt des personnes protégées, l'UDAF a choisi de recruter à temps plein un gestionnaire de patrimoine supplémentaire en 2022 qui aura une mission principale de gestion immobilière, et apportera aussi un soutien sur la gestion financière.



## Focus sur les autres activités de l'Unité Juridique

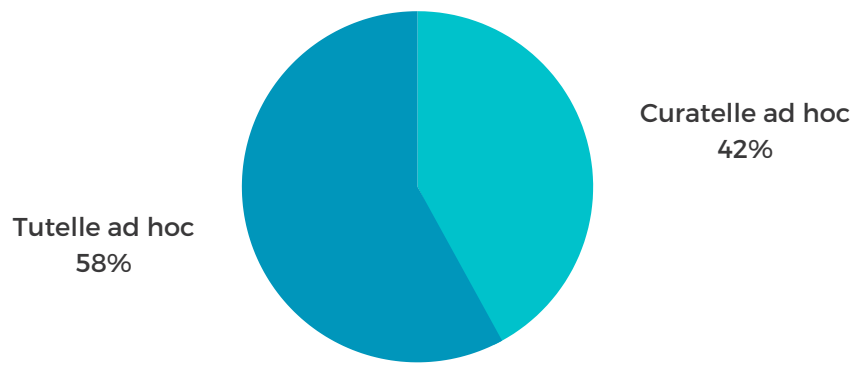
### L'Unité Juridique de l'UDAF c'est aussi :

L'exercice de mesures d'administration AD HOC lorsque les intérêts d'un tuteur/curateur sont en opposition avec la personne qu'il protège dans le cadre, notamment, de donations, de partages, de règlement de successions... ou lorsque l'éloignement géographique ne permet pas au mandataire désigné de procéder aux actes nécessaires comme la vente d'un bien, l'inventaire du mobilier...

Depuis 1998, 202 mesures d'administration AD HOC ont été confiées à l'UDAF.

26 sont actuellement toujours en cours dont 15 ont été confiées au service en 2021.

### Répartition par type de mesure



L'unité juridique assure enfin la veille en matière de Mandat de Protection Future : préparation de la convention en vue de la rédaction du mandat notarié, veille pendant la période précédant l'activation du mandat et mise en œuvre du mandat. Au 31 décembre 2021, 1 mandat de protection future a été rédigé en faveur de l'UDAF. Il a fait l'objet d'une révocation avant sa mise en œuvre. Une nouvelle demande est actuellement en cours d'examen en vue de la signature d'une convention en 2022.





Durant l'année 2021, les deux volontaires du Service Civique qui avaient débuté leurs missions en octobre 2020 ont poursuivi leur activité en faveur des personnes âgées jusqu'au 31 mai 2021. Au regard du contexte sanitaire, les volontaires ont dû faire preuve d'un réel investissement et de fortes capacités d'adaptation en fonction des temps d'ouverture et de fermeture de chaque structure. Au début de leur mission, les visites étaient réalisées auprès des résidents des EHPAD en tenant compte des dispositions sanitaires de chaque établissement. Puis, ces visites ont été étendues au niveau des foyers logements.

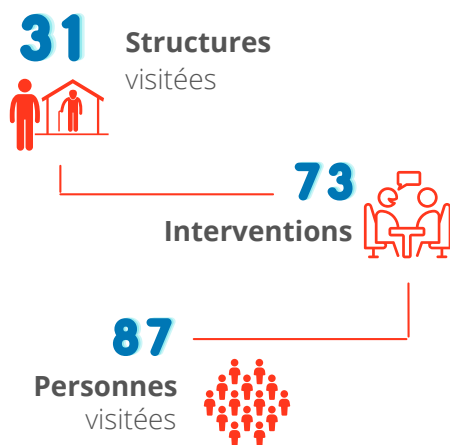
En parallèle les services civiques, ne pouvant pas toujours réaliser cette mission première du fait des contraintes sanitaires, ont mis en place une enquête de satisfaction afin de recueillir l'avis de nos usagers du service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs sur l'accompagnement réalisé par nos équipes durant toute la crise sanitaire. Ce questionnaire a été soumis dans un premier temps, lors d'un échange téléphonique, aux membres du Groupe d'Expression pour vérifier son intérêt et leur proposer de le modifier ou d'ajouter des questions. Par la suite, ce questionnaire a été proposé à 156 usagers choisis aléatoirement dans les effectifs.

Le résultat de leur enquête a été mis en valeur dans notre rapport d'évaluation interne. Ces enquêtes ont été réalisées par voie téléphonique permettant d'une part aux jeunes volontaires de prendre en assurance et d'acquérir une communication plus fluide, et d'autre part de faciliter les réponses des usagers.

## QUELQUES CHIFFRES À RETENIR

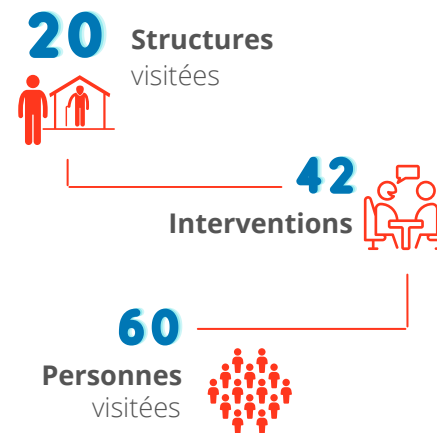
### 1er trimestre 2021

87 personnes visitées dans 31 structures soit 73 interventions. Cela a représenté au total 100 heures de présence dans les établissements.



### 2ème trimestre 2021

60 personnes visitées dans 20 structures soit 42 interventions. Cela a représenté au total 76 heures de présence dans les établissements.

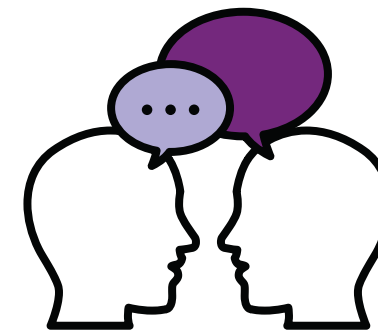


Les domaines d'intervention restent prioritairement axés sur les conversations/discussions et quelques achats divers (exemple: achats de vêtements, produits de beauté, téléphone, etc.).

Par la suite à la fin de leur mission, l'un des volontaires a intégré l'établissement POLARIS pour poursuivre sa 3ème année de Conseiller en Economie Sociale et Familiale et ainsi obtenir son Diplôme d'Etat. Il a également émis le souhait de réaliser, lors de cette année, un stage au sein de l'UDAF 87 en tant que CESF, dans le domaine des addictions liées à des substances (tabac, alcool, médicaments, drogues). Nous l'avons ainsi accueilli du 4 octobre au 26 novembre 2021 en tant que stagiaire au sein de notre Résidence Accueil à Bellac.

# INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

Le service ISTF a pour but d'informer et soutenir les personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection juridique des majeurs, en application de l'article 449 du Code Civil.



**5 interventions collectives**  
↳ **112 personnes accueillies**  
lors de ces interventions



**58 interventions individuelles**



**13 permanences au Tribunal Judiciaire**  
↳ **16 personnes reçues**



**11 réunions partenariales**  
*5 COPIL (représentants des fédérations et direction des associations) + 2 COTECH (plateforme 19-23-87) + 4 ALSEA*



## Service ISTF **GRATUIT, CONFIDENTIEL ET PERSONNALISÉ**

Le Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux s'adresse au public souhaitant s'informer sur les mesures de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future) ou obtenir un soutien dans l'exercice de la mesure de protection qui leur a été confiée pour leur proche.

### Ses missions

- ▶ Donne des informations générales sur les mesures de protection auprès de tout public y compris les professionnels
- ▶ Apporte un soutien technique aux personnes qui exercent une mesure de protection
  - Explications sur leur rôle, leurs obligations, les attentes des juges
  - Apport d'outils techniques (modèle de requête, budget, etc.)
  - Orientations vers des services compétents

### Son organisation

- ▶ Assure des permanences au sein du Tribunal Judiciaire
- ▶ Réalise des interventions collectives auprès des familles, des professionnels du secteur médico-social, des retraités, des ESAT, etc.
- ▶ Intervient lors de forums

➔ **DES RÉPONSES CONCRÈTES À DES DEMANDES EN LIEN AVEC LES MESURES DE PROTECTION**

## L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2021

### Au niveau de la plateforme

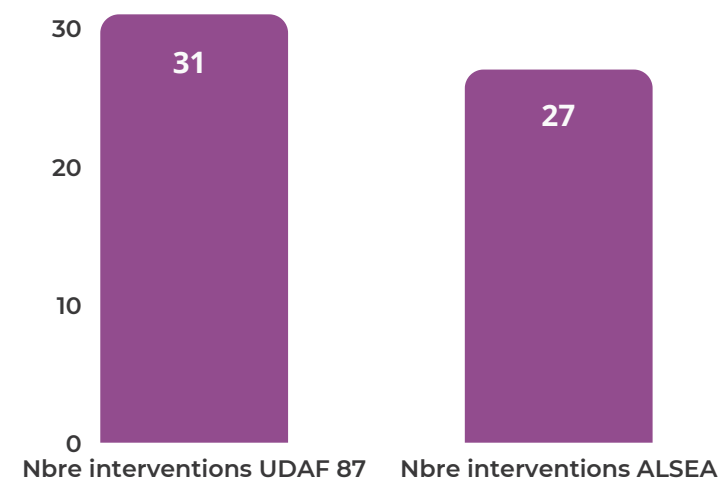
- ▶ Harmonisation des pratiques
- ▶ Travaux sur la création d'outils communs (plaquette, questionnaire, Power Point)
- ▶ Mutualisation des moyens, des outils, des compétences
- ▶ Développement du service par la communication

### Au niveau du service

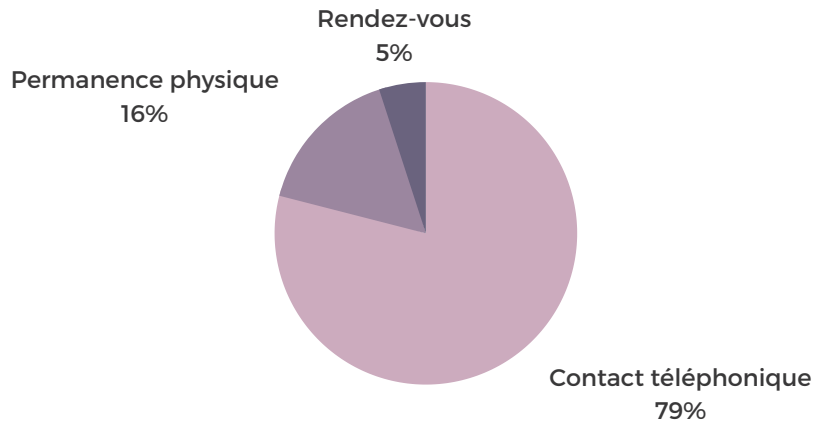
Cette année, l'équipe ISTF (UDAF 87 et ALSEA) a mené :

- ▶ 5 interventions collectives
  - Participation au Forum INCOG'ISLE sur le thème « Maintien des personnes âgées et handicapées vieillissantes »
  - 4 interventions à DELTA PLUS auprès des familles et des professionnels
- ▶ 58 interventions individuelles réparties
  - 31 réalisées par l'UDAF 87
  - 27 réalisées par l'ALSEA

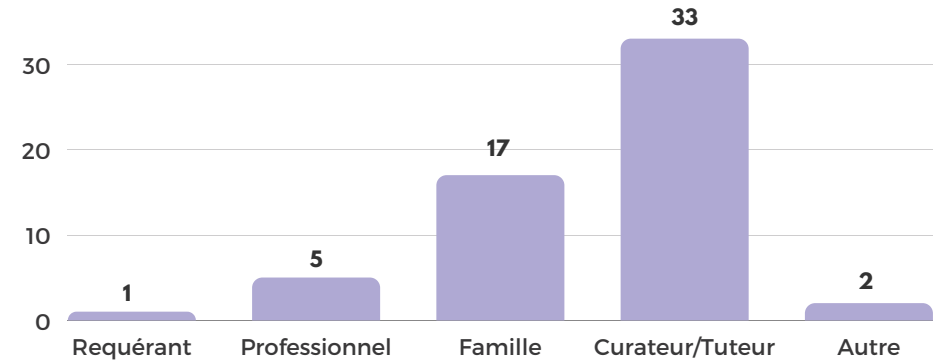
### Plateforme Haute-Vienne Interventions individuelles Année 2021



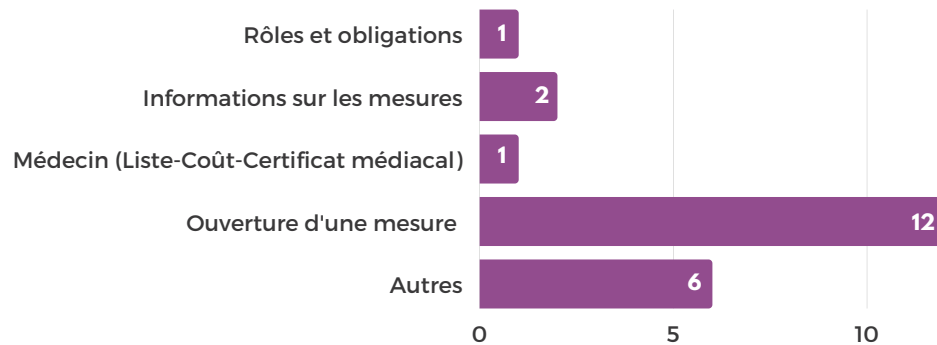
### Mode de contact



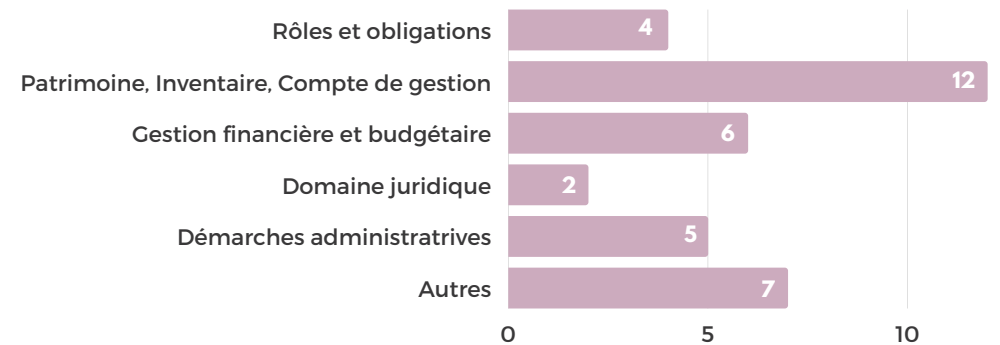
### Demande formulée par...



### Objet de la demande en amont de la mesure



### Objet des demandes pendant l'exercice de la mesure



L'allègement du protocole sanitaire nous a permis de doubler nos interventions collectives puisque 5 interventions ont été réalisées en 2021 contre 2 en 2020. A contrario, le service ISTF note une baisse des interventions à titre individuel de 34 % par rapport à 2020. En effet, nous avons eu 88 demandes individuelles en 2020 contre 58 en 2021.

Le constat a été fait que nous n'avons eu aucune personne depuis septembre 2021 lors des permanences à la Cité Judiciaire et que ce même constat était identique au niveau des permanences téléphoniques. C'est pourquoi, nous allons relancer notre communication sur le territoire.

## ..... PERSPECTIVES & PROJETS 2022 .....

- Poursuivre et développer les interventions collectives auprès des partenaires
- Réaliser un « café-rencontre » avec les tuteurs familiaux
- Créer un espace de travail commun pour le partage d'expérience et l'accessibilité à une boîte à outils
- Relancer la campagne de communication au moyen des nouveaux outils (plaquettes, flyers, totems, affiches, réseaux sociaux, vidéo, boîte mail ISTF) dans le cadre de la plateforme

# PROTECTION DE L'ENFANCE

## Délégué aux Prestations Familiales

Ce service a pour mission d'exercer la gestion des Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF).

La MJAGBF est une mesure de protection de l'enfance instaurée par le Juge pour Enfants pour une durée maximale de 2 ans et renouvelable. Ses actions s'orientent sur :

- L'accompagnement des parents pour mieux répondre aux besoins essentiels de l'enfant dans les domaines du logement, de l'entretien, de l'éducation et de la santé
- La gestion priorisée des prestations familiales dans l'intérêt de l'enfant
- Le retour à l'autonomie totale de la gestion de ces prestations par les familles

La loi 2007-293 a inscrit cette mesure aux côtés des autres mesures d'assistance éducative.

L'UDAF est autorisée depuis 2015, par la DDETSPP à exercer 35 mesures sur l'ensemble du département.

L'activité auprès des familles est exercée par 3 délégués aux prestations familiales en collaboration avec 2 secrétaires.



**80** enfants mineurs accompagnés



**22** enfants majeurs présents au domicile familial



**39** familles accompagnées



**7** nouvelles mesures

# L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2021

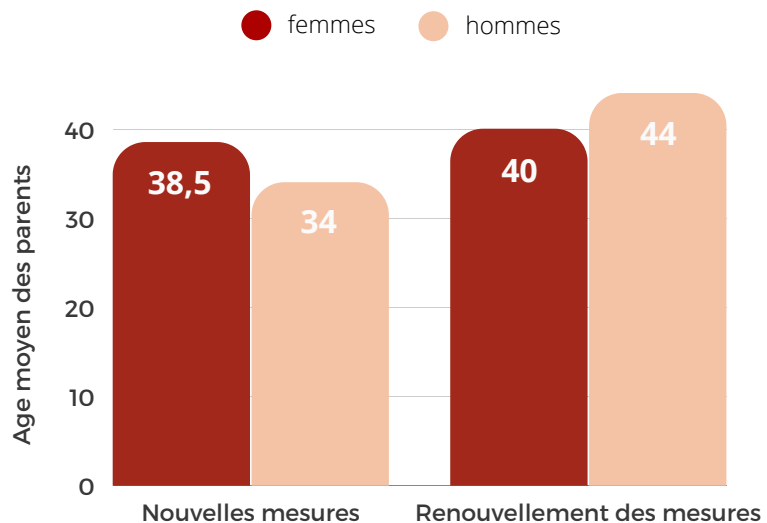
Comme les années précédentes, l'activité du service s'est maintenue même si une baisse constante de mesures est identifiée sur le plan national. L'intérêt de la mesure est reconnu d'autant plus quand elle est mise en place à titre préventif. Toutefois, nous constatons que le service est saisi malheureusement plus souvent à titre curatif. Il est donc nécessaire d'engager une démarche de communication pour améliorer le repérage des situations familiales pour lesquelles les difficultés ne seraient pas ancrées.

## La situation des familles

La proportion des familles monoparentales est prépondérante. 57 % sont des familles monoparentales et 43 % sont en couple (concubinage/mariage) :

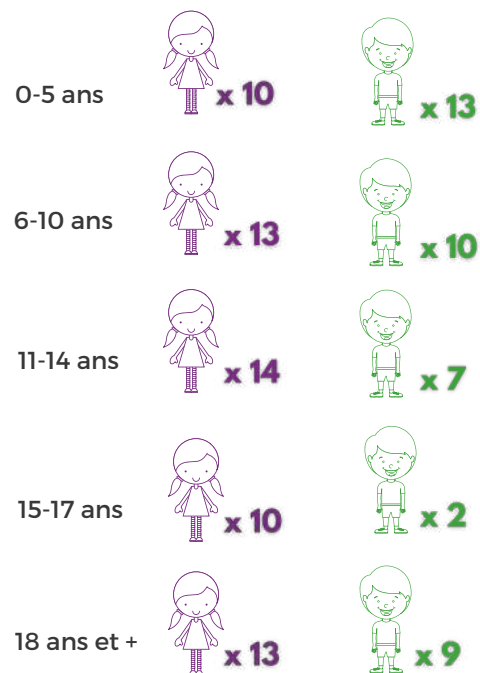
- Les mères seules constituent **52 %**
- Les pères seuls constituent **5 %**

Les mères célibataires sont les plus représentées et sont les principales bénéficiaires des prestations familiales. Nous observons une légère augmentation des pères célibataires, nouvellement prestataires des allocations.



## Âge des enfants selon leur sexe

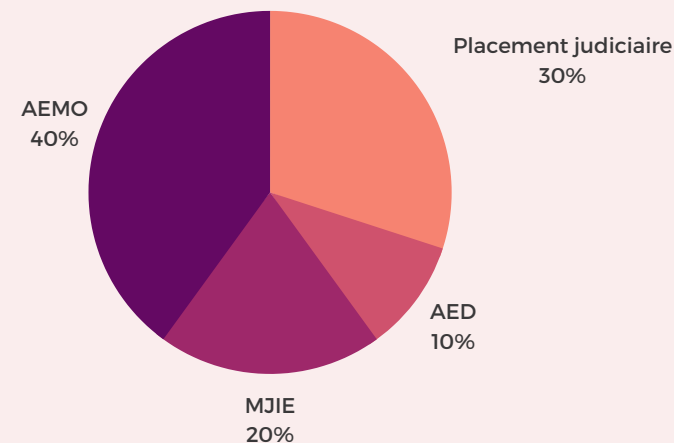
Les enfants suivis dans le cadre de la MJAGBF sont majoritairement âgés entre 0 et 14 ans. Nous constatons une intervention moindre auprès des enfants âgés de 15 à 17 ans. Nous observons depuis quelques années, une diminution du nombre d'enfants mineurs soit un ratio de 2.66.



## Focus sur les nouvelles familles suivies en 2021



### Nature du suivi éducatif



**7 familles** bénéficient d'une MJAGBF

**18 enfants** dont **10** avec un suivi éducatif

# FAITS MARQUANTS DU SERVICE EN 2021

## Un travail mené sur l'actualisation

- Des documents de la loi 2002-2 : La Charte des droits et libertés de la personne accueillie, le Livret d'accueil et le Règlement de fonctionnement ont été présentés aux familles et validés par le Conseil d'Administration.
- Des documents internes en lien avec le logiciel Métier Evolution : l'équipe s'est mobilisée pour adapter à la pratique professionnelle la fiche d'ouverture, le bilan d'ouverture ainsi que le document Individuel de Prise en Charge (DIPC) sur le premier semestre de l'année.



Rencontre du 25/11/2021 - L'influence des médias sur nos modes de consommation

## Le partenariat

- Rencontre avec les professionnels du service DPF de l'ALSEA 87 : l'animatrice du Pôle Parentalité de l'UDAF avec la cheffe du service DPF ont rencontré les professionnels du service DPF de l'ALSEA 87 en vue de réaliser un projet commun avec les familles des deux services sur des thématiques actuelles, en lien avec les besoins des familles et les axes du projet de service.
- Action en faveur de la Parentalité : « l'influence des médias sur notre mode de consommation ». Comment les publicités, les programmes TV, les contenus numériques nous conduisent à opter pour des produits alimentaires inadaptés à la fois à un bon équilibre alimentaire et à un budget contraint. C'est dans une ambiance à la fois sérieuse et conviviale que les familles ont pris plaisir à s'informer, échanger et partager sur un sujet omniprésent dans le quotidien.
- Rencontres organisées avec les structures participantes à l'inter région CRDPF : la cheffe de service a participé à deux rencontres en distanciel en raison du contexte sanitaire.

## L'organisation du service

- Déménagement de l'ensemble de l'équipe DPF suite à la réorganisation du service tutelles : les secrétaires, déléguées aux prestations familiales et responsable du service occupent désormais des bureaux rapprochés, favorisant le partage d'expérience et les collaborations en interne.
- Evaluation interne réalisée sur les années 2020 et 2021 : les axes de travail ont ainsi été définis pour les prochaines années et pourront être repris dans le prochain Projet de Service.
- Une déléguée aux prestations familiales a débuté la formation afin d'obtenir le CNC DPF, indispensable à l'exercice des mesures.

## ◀ ..... PERSPECTIVES & PROJETS 2022 ..... ▶

- Poursuivre la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité avec le Pôle Parentalité de l'UDAF 87
- Organiser des actions participatives nouvelles avec les familles en lien avec des partenaires
- Participer aux échanges et aux partages d'expériences lors des regroupements en inter région CRDPF
- Rencontrer, les juges pour enfants, le Conseil Départemental 87
- Engager une campagne de communication en interne et auprès des partenaires

# LOGEMENT

L'UDAF à travers son pôle logement s'inscrit durablement dans l'habitat inclusif en mettant en avant deux modèles : la Résidence Accueil et les Familles Gouvernantes.

Ces solutions d'habitat ont pour objectif premier de permettre le maintien en logement ordinaire, autonome ou semi-collectif, de personnes en exclusion sociale.

La diversité des parcours et expériences de vie de chacun apporte une véritable richesse humaine et leur permet d'évoluer plus sereinement dans l'environnement qui les entoure.

Chacun de ces modèles amène un dynamisme nouveau aux usagers en créant des liens forts et solidaires entre eux.

## Résidence Accueil

## Familles Gouvernantes



**2** coordinatrices



**2** animatrices



**43** usagers



# RÉSIDENCE ACCUEIL

Installée à Bellac depuis 2017, la Résidence Accueil relève des dispositifs des pensions de familles et s'inscrit dans une logique d'habitat durable sans limite de durée. Elle propose une offre en sous location de 22 places dont 2 nouvelles ont été ouvertes en septembre 2021. Elle répond dans un cadre semi collectif, aux besoins des personnes souffrant d'un handicap psychique et en situation d'isolement et/ou d'exclusions sociales.

L'appartement collectif est ouvert 5 jours sur 7 afin de favoriser la convivialité et l'intégration des résidents dans un environnement social.

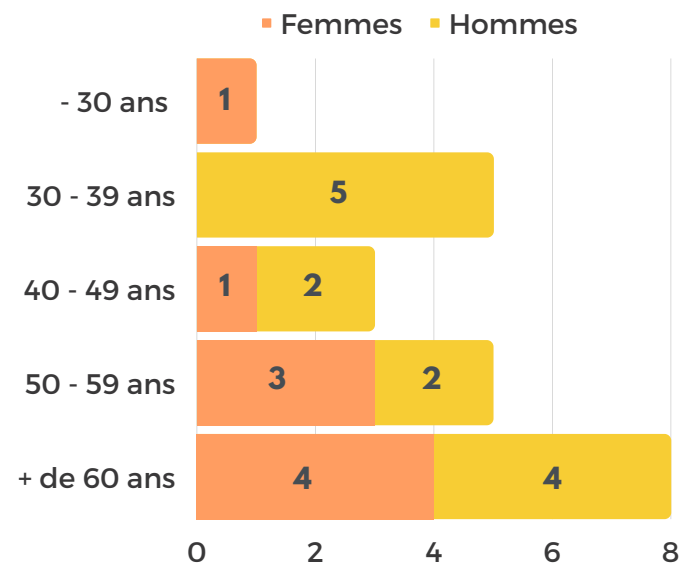
2 **coordinatrices** sont en charge des candidatures, des entrées sorties des résidents et de la gestion locative, et 2 **animatrices-accompagnatrices** ont pour mission d'assurer l'animation du collectif ainsi que l'accompagnement individuel des résidents en fonction de leurs besoins.

**21 résidents**

**35 mois**  
durée moyenne  
de séjour

**3 sorties**  
2 logements  
autonome + 1 foyer  
**2 entrées**

## Répartition des résidents selon leur sexe



Encore touchée par la crise sanitaire, la Résidence Accueil n'a pas pu se développer autant que souhaité. Pour autant et afin de compenser une année 2021 qui a souffert d'un manque de collectif, l'équipe a eu à cœur de proposer un maximum d'animations sur cette année au bénéfice des résidents déjà accueillis.

**18**  
activités  
extérieures

**77**  
repas  
collectifs

**8**  
soirées à  
thème

**+ de 600**  
temps  
collectifs

**2115€**  
d'animations  
(2e semestre)



L'année 2021 a été également marquée par l'accompagnement d'un stagiaire en parcours de Diplôme d'Etat CESF. En lien étroit avec les animatrices, il a pu découvrir le métier et les particularités de la structure. Nous lui avons permis d'expérimenter l'accompagnement collectif et le suivi individuel. Il a pu activement travailler à l'intégration de notre nouvelle résidente, arrivée en novembre 2021.

Les résidents ont collaboré étroitement à la semaine de la Santé Mentale  portant sur le thème du respect des droits en organisant une journée Portes Ouvertes de la Résidence Accueil le 14 Octobre 2021 dernier, avec le soutien de leurs animatrices et le service Action générale. Cet évènement a permis à de nombreux professionnels de découvrir la structure et l'engagement de nos résidents pour cette cause.

# FAMILLES GOUVERNANTES

Familles Gouvernantes est un dispositif de colocation proposé à des personnes en situation de handicap psychique. Il s'inscrit dans une démarche d'habitat inclusif en permettant l'accès à une vie autonome, en milieu ordinaire.

Les colocataires sont accompagnés au quotidien par 8 auxiliaires de vie, salariées d'ACTID 87 que nous appelons « Gouvernants ». Ils assurent un accompagnement tant individuel que collectif.

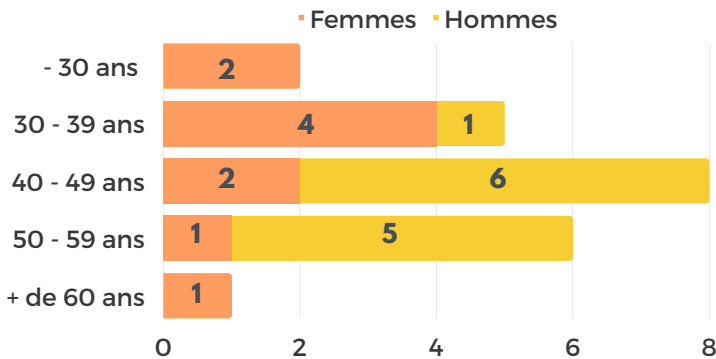
Le financement de ce dispositif est majoritairement autonome. Les colocataires mutualisent les charges liées au logement et à l'alimentaire. L'intervention des gouvernants est financée au moyen de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) attribuée à chaque colocataire et mise en commun.

22 colocataires

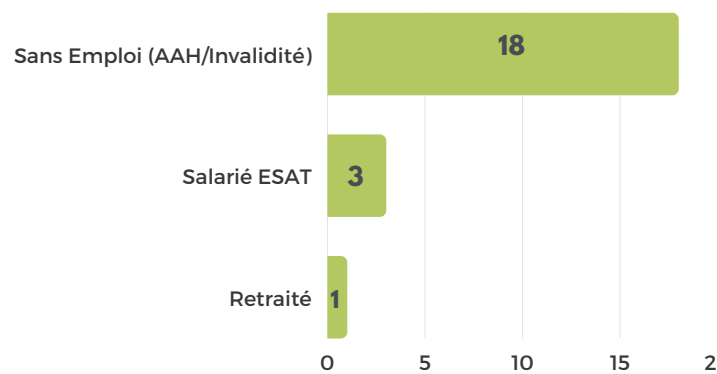
2 entrées  
Hospitalisation -  
hébergement familial

1 sortie  
Ehpad

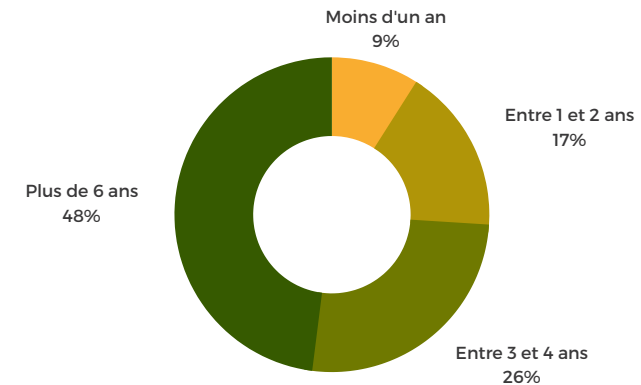
## Âge des colocataires selon leur sexe



## Situation professionnelle des colocataires présents en 2021



## Années passées au sein des dispositifs



La crise sanitaire a de nouveau impacté le rythme de vie des colocataires. Malgré ce contexte fragilisant, ils ont fait preuve d'une grande compréhension et d'une réelle solidarité démontrant les avantages de ce modèle d'habitat inclusif. Certains d'entre eux ont pu participer à un reportage portant sur l'habitat inclusif. Il a été diffusé en juin 2021 sur France Info.

Sur l'année 2021, des travaux de réparations et d'améliorations des appartements ont été menés afin de préserver et garantir le confort des colocataires : installation d'une douche italienne, réfection de certains murs, remise en état de menuiseries... ainsi que l'achat de nouveaux appareils électroménagers.



## ← ..... PERSPECTIVES & PROJETS 2022 ..... →



Créer du lien entre nos deux modèles d'Habitat inclusif (rencontres entre les colocataires et les résidents, animations collectives, etc)

### FAMILLES GOUVERNANTES

- Inscrire ce dispositif dans le schéma départemental de l'autonomie 2022-2026 ;
- Volonté de l'UDAF 87 de porter le dispositif auprès des personnes âgées ;
- Obtention d'un financement pérenne dans le cadre de l'Habitat Inclusif.


### RÉSIDENCE ACCUEIL

- Intégration de l'équipe et des résidents dans le site collectif à Bellac
- Extension de la Résidence Accueil à 25 places soit 3 places supplémentaires. Ainsi, la Résidence Accueil sera en capacité d'accueillir 20 personnes sur le site collectif et 5 en diffus au sein de la commune.

# CONSOMMATION BUDGET

Les services d'accompagnement budgétaire de l'UDAF 87 mettent à disposition les compétences de ses salariées en matière de gestion administrative et financière auprès des publics fragilisés.

L'Action Educative Budgétaire, les Points Conseil Budget et le Microcrédit Personnel ont un point commun : permettre aux personnes de surmonter leurs difficultés financières et retrouver un équilibre économique.

 Points Conseil Budget complémentaires au Microcrédit Personnel

Avec le soutien des Points Conseil Budget, les personnes peuvent améliorer la gestion de leur budget et ainsi présenter une demande de microcrédit avec de meilleures chances d'obtenir un prêt.

**Action Educative et Budgétaire (AEB)**

**Point Conseil Budget (PCB)**

**Micro-crédit personnel**



**71 permanences effectuées (PCB)**



**11 prêts accordés et décaissés (Micro-Crédit)**



**1 convention de partenariat (AEB)**

# ACTION EDUCATIVE BUDGÉTAIRE

L'Aide Educative Budgétaire (AEB) est un dispositif proposant un soutien et un accompagnement aux personnes ayant des difficultés liées à la gestion de leur budget. L'objectif étant de les conseiller pour qu'elles puissent dépasser ces difficultés et retrouver à terme toute leur autonomie dans leur gestion budgétaire et administrative.

Comme l'année précédente, l'UDAF 87 a conventionné avec le Ministère des Finances afin que ce dispositif puisse être mis en œuvre auprès de leurs agents. Des rencontres régulières entre l'assistante sociale et la Conseillère en Economie Sociale et Familiale de l'UDAF 87 ont pu avoir lieu lors des trois premiers mois de l'année. Le fait de rencontrer l'assistante sociale a permis d'échanger sur des situations, de connaître l'évolution des familles suivies et d'apporter un soutien technique budgétaire sur des problématiques financières notamment pour des familles non suivies.

Puis, en raison des contraintes sanitaires et de l'absence de la CESF, ces temps d'échange en présentiel n'ont pu avoir lieu. Malgré ce contexte chaotique, il est à noter que les suivis des personnes ont doublé par rapport à 2020 et que le nombre d'heures réalisé a progressé de 63 %.

**1 convention de partenariat**

**4 suivis individuels réalisés**

**31H nombre global d'heures (service AEB)**

## POINT CONSEIL BUDGET



Les PCB offrent à toute personne qui le souhaite des conseils et/ou un accompagnement sur des questions d'ordre budgétaire (faire un point sur ses dépenses, échelonner ses dettes, rédiger un courrier auprès de sa banque, de son assureur, aider pour préparer un dossier de surendettement, etc.). Il s'agit d'un soutien pour faire face à une situation financière difficile, pour anticiper un changement de situation familiale/professionnelle qui a un impact sur les ressources et/ou les dépenses et ainsi améliorer la gestion du budget familial.



**3 conventions signées**

- ▶ Banque de France
- ▶ UNILIM à destination des étudiants
- ▶ UNILIM à destination des salariés



**10 rencontres partenariales**

- ▶ Banque de France
- ▶ UNILIM
- ▶ CCI
- ▶ CCAS
- ▶ CD 87
- ▶ Boutique Club Emploi
- ▶ CPAM
- ▶ CAF
- ▶ Action Logement Services
- ▶ Maison France Services



**3 formations/participations auprès de l'UNAF**

- ▶ Lancement « Pilote Dépenses »
- ▶ Points Conseil Budget « Faire connaître son service auprès de partenaires et grand public »
- ▶ « Le surendettement et le déploiement des PCB »



**71 permanences**

- ▶ 39 permanences à Limoges
  - ▶ 32 permanences sur le territoire rural
- Bellac  
St Junien  
St Léonard  
St Yrieix la perche

La crise sanitaire encore présente en 2021 n'a pas permis de déployer les Points Conseil Budget de manière optimale. En l'occurrence, il n'a pas été possible de présenter ce dispositif aux différents partenaires et de réaliser notamment des actions collectives. Malgré ce contexte contraint, nous avons eu 10 contacts dont 3 abandons (personnes non présentes lors du 1er rendez-vous) soit 11 entretiens sur les deux labels.



## DES LIEUX DE CONSEILS ET D'ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE, GRATUITS ET OUVERTS À TOUS



L'UDAF 87 accueille toute personne rencontrant une difficulté budgétaire dans ses locaux :

18 Av. Georges et Valentin Lemoine 87000 Limoges

Tous les vendredis de 10h30 à 12h00



**Permanences organisées à :**

Bellac, St Junien, St Yrieix la Perche et St Léonard de Noblat, un vendredi par mois de 9h30 à 11h30.

# MICRO-CRÉDIT PERSONNEL



Le micro-crédit personnel est un dispositif d'inclusion bancaire pour des publics exclus du système bancaire classique. C'est un véritable outil d'insertion car il permet de financer des projets de vie ou pallier aux accidents de la vie.

## L'UDAF en tant que plateforme départementale micro-crédit

L'UDAF 87, en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine et la Banque des territoires coordonne depuis 2018 la plateforme Microcrédit sur le département de la Haute-Vienne. Comme les années précédentes l'ensemble des associations (Secours Populaire, Les Restaurants du Cœur et Face Limousin) ont poursuivi leurs actions en tant qu'associations prescriptrices au sein de la plateforme. Ce qui représente en terme de chiffres :

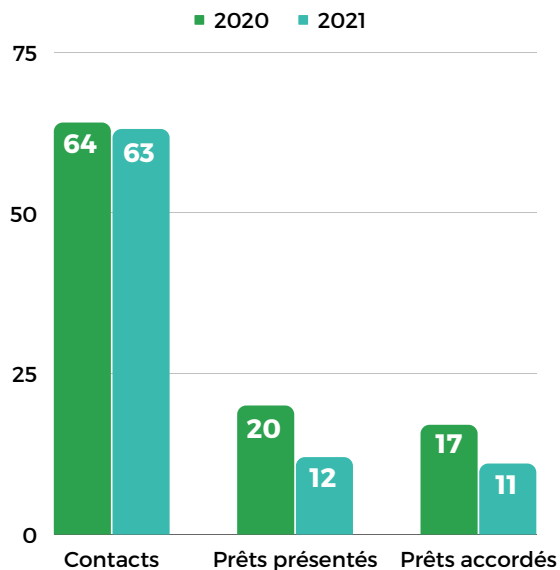
**446 appels reçus 109 prêts accordés 96 prêts décaissés 278 963.30€ : montant total des prêts accordés 2 905.87€ : moyenne du montant emprunté**

Du fait de la durée de la crise sanitaire, chaque prescripteur a dû adapter entre 2020 et 2021 son organisation pour répondre au mieux aux besoins des demandeurs.

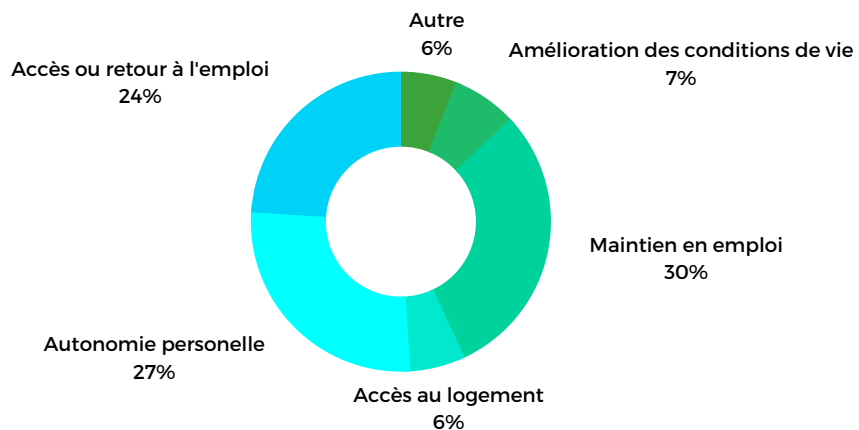
L'accompagnement et les échanges se sont faits lors d'entretiens téléphoniques, avec par la suite des échanges de données par mail ce qui a permis à l'ensemble des parties d'être plus réactif et de déposer les demandes dans des délais raisonnables.

Nous constatons une augmentation de 27 % du nombre de contact au niveau de la plateforme. En tant que plateforme, l'UDAF 87 a organisé 2 réunions avec les associations prescriptrices et les partenaires bancaires (Crédit Mutuel, CREASOL, Caisse d'Épargne) et a participé à un comité de pilotage en visioconférence avec la Banque des Territoires et la Région Nouvelle Aquitaine.

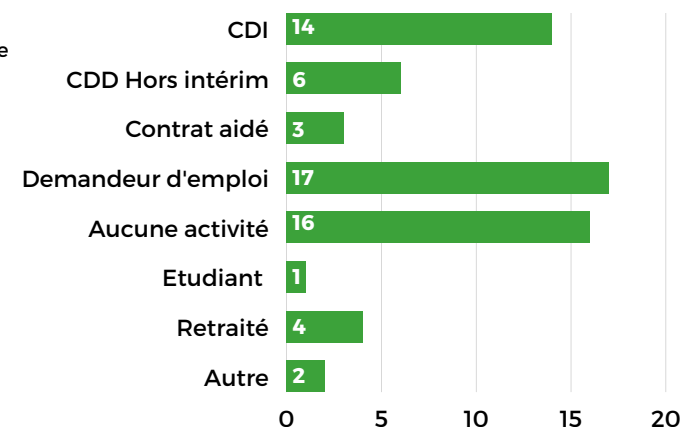
**63 appels téléphoniques reçus**  
**12 prêts présentés**  
**11 prêts accordés et décaissés**



### Objet des demandes des prêts



### Nature de la situation professionnelle des demandeurs



Si le nombre de contacts reçus à l'UDAF 87 s'est maintenu entre 2020 et 2021, le nombre de prêts présentés aux partenaires bancaires a baissé de 40 % ; de fait les prêts décaissés ont également baissé de l'ordre de 35 %.

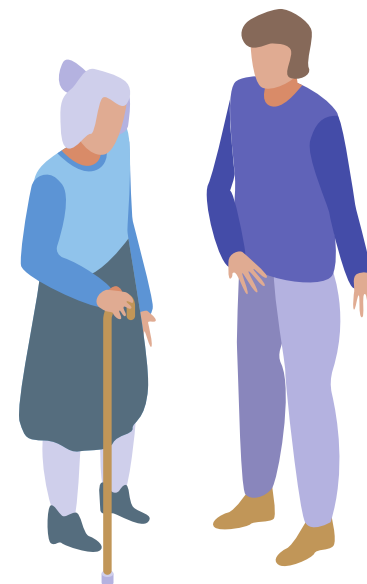
Ceci peut s'expliquer par un nombre de dossiers de plus en plus compliqués en raison de petits budgets ; le reste à vivre est de plus en plus faible. Ces situations plus complexes ne sont donc pas transmises aux partenaires bancaires.

## ..... PERSPECTIVES & PROJETS 2022 .....

- Travailler à la création d'une passerelle entre les trois activités
- Rechercher de nouveaux partenariats (bancaires, bailleurs, etc.)
- Lancer un plan de développement et de communication (démarchage, « café-rencontre », reportage, etc.)
- Réaliser des actions collectives, forums, etc.
- Se positionner sur le prochain AMI Plateforme Microcrédit (évaluation du dispositif régional microcrédit personnel 2018-2021) et sur l'AMI Point Conseil Budget (dispositif PCB 2020-2022)

# ACCÈS AU DROIT

C'est dans le cadre de sa volonté « de définir et mettre en œuvre une politique d'aide à l'accès au droit, notamment en faveur des plus démunis » que le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Vienne (CDAD), a depuis 2001 confié la mission à l'UDAF 87 d'accès au droit pour les plus démunis.



**38** permanences

**24** entretiens réalisés

**2** associations caritatives partenaires



La nette diminution des moyens humains ces dernières années et la crise sanitaire nous ont contraints à adapter sans cesse l'organisation des permanences, et notamment à procéder à la suppression des permanences en zone rurale.

Les différents lieux d'accès au droit appelés dorénavant « Point-justice », se tiennent au sein des associations caritatives suivantes : les Restaurants du Cœur et le Secours Populaire. Chaque usager de ces associations peut donc trouver sur place un interlocuteur chargé de l'informer, de l'aider et de l'orienter pour faire valoir ses droits.

### Les missions de l'Accès au Droit se dissocient traditionnellement en deux branches :

- l'écoute et l'accompagnement dans les démarches des bénéficiaires
- et l'orientation de ces mêmes personnes vers les professionnels compétents.

L'intérêt général de cette démarche réside dans la prise de conscience des bénéficiaires quant à la portée de leurs droits et les actions pouvant être mises en œuvre pour les revendiquer.



Un juriste, rattaché au Service Juridique, est spécialement dédié à cette mission, et intervient en collaboration avec les bénévoles des associations.

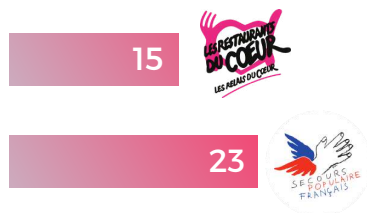
Pour l'année 2021, les permanences ont été à nouveau assurées au plus près des personnes avec prise de rendez-vous préalable. Pour les rencontres aux Restaurants du Cœur, les entretiens étaient réalisés quelques fois en présence d'une bénévole qui faisait le lien avec la juriste.

**LA MISSION D'ACCÈS AU DROIT A POUR OBJET DE FAVORISER POUR TOUS LA CONNAISSANCE DE SES DROITS ET DE SES DEVOIRS AFIN D'ÊTRE EN MESURE DE LES METTRE EN ŒUVRE.**

## L'ACCÈS AU DROIT EN CHIFFRES

### Permanences réalisées en 2021

38 permanences ont été assurées, réparties de la manière suivante :

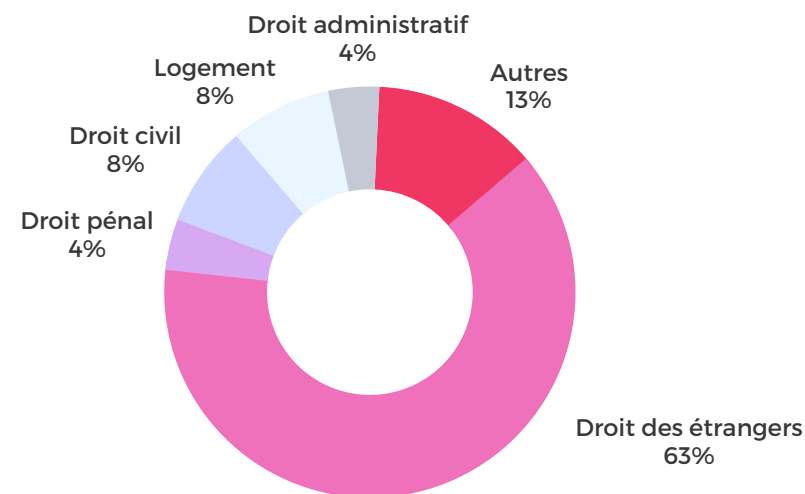


### Entretiens réalisés en 2021

24 entretiens réalisés répartis comme suit :



### Répartition par domaine d'activité en % - Année 2021



La baisse, puis la stagnation de la subvention pour cette mission, associée à la crise sanitaire, ont engendré une nette diminution de cette activité.

Aussi, en répondant à l'appel à projet du CDAD afin de poursuivre cette mission d'Accès au Droit en faveur des plus démunis en 2022 et 2023, l'UDAF a choisi de compléter le financement de l'activité avec des fonds propres, en vue de recruter un salarié à temps partiel chargé de reprendre la tenue de permanences hebdomadaires et de développer, dans la mesure du possible, les permanences en secteur rural. La reprise de cette organisation antérieurement expérimentée, devrait favoriser l'accompagnement et le suivi des plus démunis dans leurs démarches d'accès à leurs droits.

# RESSOURCES HUMAINES

La gestion des Ressources Humaines est gérée par la Direction Générale en appui avec la responsable des ressources humaines. Les missions principales sont :

- Gestion technique des ressources humaines, administration du personnel
- Communication
- Conseil
- Veille juridique et législative
- Sécurité, risque et prévention
- Plan de formation



**Au 31/12/2021**

**107 salariés (soit 98,63 ETP)**

↳ **17** en CDD

↳ **89** en CDI

**Durant l'année 2021**

↳ **1** contrat aidé (PEC)

↳ **1** salarié en contrat d'apprentissage

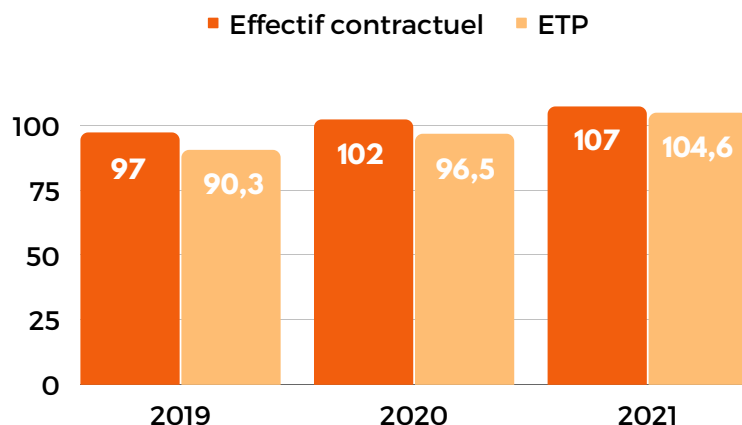
# EFFECTIF

## Evolution de l'effectif présent au 31/12/21 :

**44 ans**  
moyenne  
d'âge

**98**  
femmes

**9**  
hommes



**9**

### CADRES

1 homme / 8 femmes

**55**

### DÉLÉGUÉS/JURIDIQUE/ANIMATEUR-ACCOMPAGNATEUR

2 hommes / 53 femmes

**43**

### ADMINISTRATIFS/TECHNIQUE/ENTRETIEN

6 hommes / 37 femmes

## 6 VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

 Durée des missions : 8 mois  Environ 28h/semaine		
<b>Solidarité : Favoriser l'autonomie et lutter contre l'isolement des personnes vulnérables</b>		
<b>Culture et loisirs : créer du lien social en favorisant la participation des personnes accompagnées, aux activités socioculturelles</b>		

## STAGIAIRES

- ▶ 1 stagiaire CESF convention signée avec Polaris du 04/10/2021 au 26/11/2021
- ▶ 1 stagiaire de 3ème "découverte du métier de MJPM" : convention signée avec le collège Guy de Maupassant du 13/12/2021 au 17/12/2021

## MOUVEMENT DU PERSONNEL

### 8 nouvelles embauches en CDI :

#### Déléguées :

- Agathe CRAMOIX
- Aurélie DERICQ
- Carole DERRIEN
- Justine RIMBAUT

#### Accueil :

- Merone JOY

#### Comptabilité :

- Elise MADRIAS

#### Secrétaires :

- Laurence GERMANAUD
- Alexandra LEVESQUE
- Maryline PIRONAUD

### Bonne route à :

#### Déléguées :

- Martine DUDOGNON
- Raphaëlle ENOULT
- Magali LUCAS
- Séverine STADELMANN

#### Secrétaire :

- Sabrina PIOTER

#### Comptables :

- Pascale MERLE
- Catherine TERRACOL

#### Cheffe de service :

- Pascale COUDERT

# ÉVÉNEMENTS EN 2021



## PRÉVOYANCE :

A compter du 1er janvier 2021, un nouveau contrat a été souscrit auprès d'APICIL pour le régime de prévoyance des salariés non cadres. Cette décision a été prise suite à l'annonce de la forte hausse des tarifs 2021 par Allianz. Apicil est recommandé par les partenaires sociaux de la convention collective CCN 66 dans un esprit de mutualisation des risques et répond à la nouvelle réglementation. Un livret d'accueil avec l'ensemble des informations du nouveau régime de prévoyance accompagné de la notice d'information ont été remis à l'ensemble du personnel.



**LA VALEUR DU POINT :** est passée de 3.80% à 3.82% à compter du 1er février 2021.

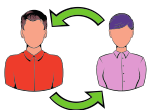
## SERVICE PCB (POINT CONSEIL BUDGET) :



Suite à l'obtention d'un financement dédié, l'UDAF 87 a ouvert dès le mois de février des permanences PCB dont le but est d'accompagner toute personne rencontrant des difficultés dans la gestion de son budget. Cette activité est venue compléter nos activités micro-crédit et AEB. Un renfort a donc été nécessaire.

- Raphaëlle ENOULT a bénéficié de 20% en PCB + AEB
- Marie LAMONTAGNE et Valérie ROCHE ont bénéficié chacune de 10% en complément de leur 10% micro-crédit.

## RENFORT DE LA POLYVALENCE :



L'expérimentation du poste de « délégué polyvalent » en CDD à 70% s'était révélée très positive en 2020. Ce poste a été pérennisé par un CDI, occupée par Emilie VINGES. Rappel : la mission principale de ce poste est de remplacer les absences des collègues délégué(e)s et d'accompagner mais aussi former les nouveaux salariés. Il est toujours prévu de remplacer les absences de longues durées à partir de la 4ème semaine. L'objectif est d'avoir du personnel formé et réactif pour les remplacements et d'assurer un accompagnement des nouveaux en évitant au maximum de solliciter les collègues du bureau.



## PRIME PEPA (PRIME EXCEPTIONNELLE DU POUVOIR D'ACHAT) :

Une décision unilatérale de l'employeur instituant une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été demandée et signée par la Directrice Générale après validation du Conseil d'Administration. Les salariés bénéficiaires ont perçu une prime d'un montant de 250€ au mois de décembre 2021.



## INDEMNITÉ INFLATION :

Un montant de 100€ a été versé aux salariés répondant aux critères d'éligibilité en fin d'année.



## CARTE CADEAUX :

Une carte cadeaux de 100€ a été offerte à tous les salariés présents au mois de décembre par décision du Conseil d'Administration.



### **MOUVEMENT "LES OUBLIÉS DU SEGUR DE LA SANTÉ" :**

L'Institution s'associant pleinement à cette démarche, aucune retenue sur salaire n'a été faite pour les salariés ayant débrayé sur ces mouvements.



### **AVENANT DE REVISION DE L'ACCORD D'ENTREPRISE DES HORAIRES INDIVIDUALISÉS DU 22/12/2005 :**

Cet avenant a été signé au mois de septembre avec une prise d'effet au 31/12/2021, il concerne le solde positif de la badgeuse au 31 décembre qui est désormais reporté sur l'année suivante.

### **PLAN D'ACTION RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES :**

Il a été déposé au mois de juin 2021 pour une durée de 1 an. Il sera mis à jour et renouvelé chaque année.



### **L'INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES LES HOMMES :**

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel impose aux entreprises d'au moins 50 salariés de publier chaque année, le 1er mars au plus tard, un index relatif aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. L'index de l'égalité professionnelle permet de comparer la situation des femmes et des hommes au sein d'une même entreprise. Noté sur 100 points, il se calcule à partir de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes
- L'écart de répartition des augmentations individuelles
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

Notre INDEX correspondant à la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 est toujours estimé « incalculable » car le 1er indicateur n'est pas mesurable.



**LIVRET D'ACCUEIL :** Création de ce support qui est remis à tous les nouveaux salariés afin de présenter notre Institution.



**LINKEDIN :** Réseau social professionnel sur lequel des parutions d'offres d'emploi de l'UDAF 87 sont diffusées.





## TÉLÉTRAVAIL :

Suite à la rotation des équipes mise en place sur le 1er semestre 2021, dans la cadre de la crise sanitaire, la Directrice conjointement avec la Responsable Ressources Humaines ont engagé une réflexion sur la mise en place du télétravail de façon pérenne, associant à ce projet l'équipe d'encadrement et les membres du CSE. Ainsi une charte télétravail a donc été signée pour une mise en application à compter du 1er janvier 2022. Cette dernière prévoit les modalités classiques de mise en œuvre, à savoir une journée tous les 15 jours ou une demi-journée par semaine, mais également les situations exceptionnelles pouvant faire l'objet d'une demande exceptionnelle de télétravailler.

## CRISE SANITAIRE "COVID-19" :



Plan de continuité d'activité (PCA) confinements et déconfinements : ce document a été réalisé en 2020 et reste le protocole à appliquer en cas de crise sanitaire. Les mails d'informations de la direction permettent de compléter et/ou d'adapter le PCA à l'actualité en temps réel.

Dans la continuité de 2020, ont été mis en place, à cet effet :

- le télétravail et les rotations du personnel avec prêt du matériel informatique si besoin
- la distribution d'attestations de déplacement
- la distribution des masques en tissu de catégorie 1 et chirurgicaux à l'ensemble des salariés
- l'installation de plexiglass dans tous les bureaux collectifs si nécessaire et salles de permanence
- la distribution et la mise à disposition de gel hydroalcoolique

Le « pass sanitaire » a été rendu obligatoire aux salariés du pôle Logement.

## MATÉRIEL :



Installation de matériel ergonomique adapté aux besoins : souris ergonomique, clavier plat, écran...

Téléphones portables : mise en place des téléphones portables pour les délégués pour permettre deux utilisations :

- Transfert de ligne pendant les périodes de télétravail (forfait illimité)
- Connexion internet pour les ordinateurs portables en remplacement des clés 4g (25Go)

Des consignes d'utilisations ont été définies (utilisation strictement professionnelle et pendant les heures de travail, ne pas télécharger d'applications, ne pas communiquer le numéro de téléphone, ne pas utiliser le téléphone au volant du véhicule...)

# FORMATIONS

## Répartition des formations

**24**  
formations  
réalisées en 2021

**103.33**  
nombre mensuel  
moyen de salariés

	Nombre de formations suivies	Nombre d'heures	NOMBRE DE SALARIÉS EN FORMATION			
			Hommes	Femmes	Total	%
<b>Cadres</b>	<b>14</b>	<b>533.5</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>88,89</b>
<b>Délégués / Juridique / Animateurs - Accompagnateurs</b>	<b>13</b>	<b>1280.5</b>	<b>2</b>	<b>49</b>	<b>51</b>	<b>92,73</b>
<b>Administration / Technique / Entretien *</b>	<b>10</b>	<b>364.5</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>26</b>	<b>60,47</b>
<b>Total</b>		<b>2178.5</b>	<b>8</b>	<b>77</b>	<b>85</b>	<b>79,44</b>

\*hors formation en alternance GRH

### 24 formations réalisées en 2021 :

6 formations prévues en 2020 n'ont pu être réalisées à cause de la crise sanitaire. Elles ont été réalisées en 2021.

- CNC MJPM : obtention du certificat Constance TERRASSE
- CNC DPF : obtention du certificat Alicia MAHUT
- Recyclage de l'habilitation électrique
- Maintien et actualisation des compétences sauveteurs secouristes au travail (SST)
- RGPD
- Exercer le rôle de tuteur en entreprise
- Analyse de la pratique
- Innover en matière d'accompagnement social et budgétaire
- Concevoir un outil d'accompagnement dédié à l'entretien individuel
- Responsabilité des mandataires
- La Protection juridique des majeurs : rappels et approfondissement
- Les fondamentaux de la protection juridique
- Logiciel Salarior Prog'Or
- Logiciel Evolution
- Prévenir des TMS dans le cadre du télétravail
- Allier management de proximité et télétravail
- Remettre nos réflexes en question
- La fin de la mesure de protection
- Construire ensemble le projet de service
- La motivation des équipes
- Référente harcèlement sexuel et agissements sexiste CSE
- Formation du CSE sur la lecture des comptes de l'entreprise
- CAFERUIS
- Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle



Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante ou certifiante. Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (DIF).

- une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ;
- une attestation de validation de bloc de compétences faisant partie d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ;
- une certification ou une habilitation enregistrée dans le répertoire spécifique (RS), dont la certification relative au socle de connaissances et de compétences professionnelles (CléA) ;
- les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) mentionnées au 3° de l'article L.6313-1 ;
- le bilan de compétences ;
- les actions de formation dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises mentionnées ayant pour objet de réaliser leur projet de création ou de reprise d'entreprise et pérenniser l'activité de celle-ci ;
- la préparation de l'épreuve théorique du Code de la route et de l'épreuve pratique du permis de conduire des véhicules du groupe léger (permis B) et du groupe lourd.

Les certificats de qualification professionnelle (CQP) ne sont plus éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF), lorsqu'ils ne sont pas par ailleurs inscrits au RNCP.

## SÉCURITÉ

### RÉFÉRENTE SÉCURITÉ

Edite BREDELET

### DÉLÉGUÉE À LA PROTECTION DES DONNÉES

Constance POTTIER

### RÉFÉRENTE HARCÈLEMENT

Lucie BACHELET

### SAUVETEURS SECOURISTES AU TRAVAIL (SST)

19 salariés sont formés. La liste des SST est affichée auprès de chaque photocopieur et sur le tableau d'affichage employeur situé à la cafétéria.

Une session de formation initiale aura lieu en janvier 2022 avec 7 participants.

### HABILITATION ÉLECTRIQUE

5 salariés sont formés et ont l'habilitation électrique.

- Siège social : Liliane BOUSSAVIE, Alexandre FASAN et Akin OZKUL
- Résidence accueil à Bellac : Angéline NEBOUT et Vanessa SERIER

### ÉVACUATION INCENDIE "GUIDE FILE / SERRE FILE"

Le point de rassemblement est situé sur le parking de l'UDAF.

### DOCUMENT UNIQUE DES RISQUES

L'actualisation du DUERP pour le Siège Social et la Résidence Accueil de Bellac a été faite au mois de décembre 2021.

> dossier > vs-eris87 > société > documents employeurs > sécurité

## ACCIDENTS DU TRAVAIL

On constate une nette diminution des accidents de travail et de trajet sur l'année 2021. **2 Accidents de travail** : 1 AT avec arrêt de travail de 2 jours et 1 AT sans arrêt de travail / **1 Accident de trajet** : 1 avec arrêt de travail de 0,5 jour.

# RAPPORT FINANCIER

**Présentation du service  
comptabilité et informatique**

**Actif du bilan - Passif du bilan**

**Compte de résultat**

**Réalisé 2021 - Prévisionnel 2022**



# PRÉSENTATION DU SERVICE COMPTABILITÉ ET INFORMATIQUE

Le service a en charge trois types d'actions :

- La gestion de la comptabilité institutionnelle et l'établissement des paies pour les salariés de l'association
- La gestion des comptes des personnes sous mesure de protection tant sur le service MJPM que MJAGBF
- L'informatique

## COMPTABILITÉ INSTITUTIONNELLE DE L'ASSOCIATION ET ANALYSE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le service comptabilité institution, soit 2.5 ETP, enregistre les opérations financières au quotidien, assure les mises en paiement des factures, établit les paies, prépare les budgets prévisionnels et élabore les comptes de l'association en collaboration avec nos commissaires aux comptes.

Pour la deuxième année consécutive, le résultat net comptable de l'UDAF 87 affiche un fort excédent puisque celui-ci atteint les 433 619.14 € (contre 481 109.75 € en 2020) et s'explique par :

- la poursuite de la crise sanitaire qui ne nous a pas permis de reprendre une activité « normale » et qui s'est répercutée sur les comptes comme sur les frais de déplacements ou d'affranchissements
- le turn-over du personnel qui a été élevé
- l'actualisation de la provision d'indemnités de départs à la retraite

Les états financiers ont été élaborés sur la base de la continuité des activités. A la date d'arrêté des comptes 2021, la direction de la structure n'a pas connaissance d'éléments qui pourraient remettre en cause la poursuite de ses activités.

**Les résultats par service se décomposent comme suit :**

	UDAF FS	PCB / AEB	MJPM	DPP	AAD	RA	FG	RT	TOTAL
Charges	229 443 €	32 089 €	4 252 810 €	105 568 €	4 152 €	199 574 €	4 058 €		4 827 695 €
Produits	229 443 €	32 089 €	4 655 621 €	133 156 €	6 000 €	199 574 €	5 430 €		5 261 314 €
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>402 811 €</b>	<b>27 588 €</b>	<b>1 848 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 372 €</b>	<b>- €</b>	<b>433 619 €</b>
Report de résultat administratif									
Réintégration des congés payés			16 520 €	823 €					
<b>RESULTAT ADMINISTRATIF</b>			<b>386 291 €</b>	<b>28 411 €</b>					
	N/A	N/A	Au financement de mesures d'investissement	Au financement de mesures d'investissement	Report à nouveau	N/A	Report à nouveau	N/A	

## GESTION DES COMPTES DES PERSONNES SOUS MESURES DE PROTECTION TANT SUR LE SERVICE MJPM QUE MJAGBF

5.5 ETP sont en charge de la gestion des comptes des personnes placées sous mesure de protection et assurent les relations avec nos partenaires bancaires. Au quotidien, ils traitent tous les courriers et factures relatifs aux dépenses et ressources des majeurs protégés, du scannage à la mise en paiement, établissent le calcul des frais de mesures, s'assurent de l'envoi des fichiers bancaires aux établissements financiers, saisissent les relevés et répondent aux demandes des mandataires en terme de gestion des avoirs.

Le montant des fonds détenus par les usagers sous mesure de protection et gérés par le service s'élevaient à 85 millions d'euros au 31/12/2021.

## INFORMATIQUE

L'unique informaticien de l'UDAF a encore été très sollicité en 2021. Parmi ses missions, ce salarié :

- assure le lien technique avec notre groupement informatique Synergie
- gère le parc informatique et téléphonique de l'UDAF 87 (contrats, achats, renouvellement)
- est en charge de la maintenance des logiciels et des postes utilisateurs
- forme les nouveaux salariés à nos outils technologiques

En 2021, il a notamment contribué au développement de nos parcs informatiques et téléphoniques puisque dans le cadre du télétravail nous avons doté les mandataires d'ordinateurs portables et de smartphones.

## ACTIF DU BILAN

BILAN ACTIF (€)	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amortissements, Provisions	Net	Net
<b>Immobilisation incorporelles</b>	45 522	14 034	31 488	33 152
Frais d'établissement			0	0
Frais de recherche et de développement	33 279	1 791	31 488	33 152
Donations temporaires d'usufruit			0	0
Concessions, brevets et droits similaires	12 243	12 243	0	0
Fonds commercial (1)			0	0
Autres immobilisations incorporelles			0	0
Immobilisations incorporelles en cours			0	0
Av. et acomptes sur immo.incorporelles			0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	2 326 244	1 867 289	458 955	505 951
Terrains			0	0
Constructions	1 791 811	1 408 303	383 507	426 667
Instal.techn., mat.et outillage industriels	22 564	18 055	4 509	3 135
Autres immobilisations corporelles	511 869	440 930	70 938	76 150
Immobilisations corporelles en cours			0	0
Avances et acomptes			0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			0	0
<b>Immobilisations financières</b>	8 535	0	8 535	12 395
Participations	25		25	25
Créances rattachées à des participations			0	0
Titres immob. de l'activité du portefeuille			0	0
Autres titres immobilisés			0	0
Prêts	300		300	2 400
Autres immobilisations financières	8 210		8 210	9 970
<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL (I)</b>	<b>2 380 301</b>	<b>1 881 323</b>	<b>498 978</b>	<b>551 498</b>
Mat.premières, approvisionnements			0	0
En cours de product.(biens & services)			0	0
Produits intermédiaires et finis			0	0
Marchandises			0	0
Avances et acomptes sur commandes			0	0
Créances clients, usagers et comptes rattachés	76 969		76 969	74 144
Créances reçues par legs ou donations			0	0
Autres créances	65 553		65 553	62 478
Valeurs mobilières de placement	68 461		68 461	68 461
Instruments de trésorerie			0	0
Disponibilités	3 344 948		3 344 948	3 079 968
Charges constatées d'avance (3)	8 362		8 362	10 854
<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL (II)</b>	<b>3 564 293</b>	<b>0</b>	<b>3 564 293</b>	<b>3 295 905</b>
Ch.à répartir sur plusieurs exercices (III)			0	0
Primes remboursement obligations (IV)			0	0
<b>TOTAL ACTIF (1 à IV)</b>	<b>5 944 594</b>	<b>1 881 323</b>	<b>4 063 271</b>	<b>3 847 404</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

## PASSIF DU BILAN

BILAN PASSIF (€)	31/12/2021	31/12/2020
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>	<b>575 222</b>	<b>505 296</b>
Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	424 099	398 582
Réserves statutaires ou contractuelles	61 095	61 095
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	90 027	45 619
<b>Report à nouveau</b>	<b>965 581</b>	<b>554 397</b>
Report à nouveau en gestion propre	728 674	565 611
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	258 981	36 685
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée dont la prise en charge est différée	-16 048	-41 874
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée des charges rejetées	-6 025	-6 025
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>433 619</b>	<b>481 110</b>
Excédent ou déficit des activités en gestion propre	3 220	207 471
Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	430 399	273 639
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>1 974 422</b>	<b>1 540 803</b>
dont situation nette des activités sous gestion contrôlée des activités sociales et médico-sociales (sous total)	1 091 406	661 007
Fonds propres consommables		
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées	11 632	14 668
<b>FONDS PROPRES TOTAL (I)</b>	<b>1 986 054</b>	<b>1 555 470</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	179 183	165 145
<b>FONDS DEDES ET REPORTEES TOTAL (II)</b>	<b>179 183</b>	<b>165 145</b>
Provisions pour risques	106 654	137 440
Provisions pour charges	718 991	837 310
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES TOTAL (III)</b>	<b>825 645</b>	<b>974 750</b>
Emprunts, et dettes auprès des établ. de crédit (1)	94 674	99 243
Emprunts et dettes financières diverses (2)	1 800	2 250
Av.et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 407	102 315
Dettes fiscales et sociales	593 482	644 414
Dettes sur immob. et comptes rattachés	5 822	43 864
Autres dettes	298 890	259 952
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 313	
<b>DETTES D'EXPLOITATION TOTAL (IV)</b>	<b>1 072 388</b>	<b>1 152 038</b>
<b>TOTAL PASSIF (1 à V)</b>	<b>4 063 271</b>	<b>3 847 404</b>
(1) Dont à moins d'un an :	4 613	4 569
à plus d'un an :	90 061	94 674
(2) Dt conc. banc. courants et soldes banques créd. :		



# COMpte DE Résultat

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS (€)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	919	1 145
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Ventes de Prestations de services	84 127	89 935
<i>dont vente de prestations de services relatives aux activités sociales et</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics	3 681 280	3 605 711
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux</i>	3 681 280	3 605 711
Subventions d'exploitation	378 586	369 758
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Autres produits - Usagers	754 037	695 317
<i>dont produits à la charge de l'utilisateur relatifs aux activités sociales et</i>	754 037	695 317
Production immobilisée		
Reprises sur amort, dépréciations, provisions et transferts de charges	225 944	127 483
Utilisation des fonds dédiés	10 764	139 038
Autres produits	3 625	7
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 139 281</b>	<b>5 028 393</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	552 307	539 778
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	315 327	305 096
Salaires et traitements	2 750 235	2 611 358
Charges sociales	926 028	910 026
Autres charges de personnel		
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	82 112	77 495
Dotations aux provisions	14 682	50 898
Reports en fonds dédiés	24 802	68 277
Autres charges	32 562	29 804
<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 698 056</b>	<b>4 592 732</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>441 226</b>	<b>435 661</b>

COMPTE DE RESULTAT CHARGES (€)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits financiers</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	436	452
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>436</b>	<b>452</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	923	922
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>923</b>	<b>922</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-487</b>	<b>-470</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>440 738</b>	<b>435 190</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	118 562	5 889
Sur opérations en capital		
Autres produits exceptionnels		
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 035	3 035
QP des subventions d'investissement non renouv. virée au résultat		44 408
<b>TOTAL (V)</b>	<b>121 597</b>	<b>53 332</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	128 716	7 413
Sur opérations en capital		
Autres charges exceptionnelles		
Dotation aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL (VI)</b>	<b>128 716</b>	<b>7 413</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-7 119</b>	<b>45 919</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les sociétés		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)</b>	<b>5 261 314</b>	<b>5 082 177</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+VI+VII+VIII)</b>	<b>4 827 695</b>	<b>4 601 067</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>433 619</b>	<b>481 110</b>
- <i>dont excédent ou déficit des activités sociales</i>	<b>430 399</b>	<b>273 639</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	9 677	13 674
<b>TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES</b>	<b>9 677</b>	<b>13 674</b>
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature	0	0
Mise à disposition gratuite des biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	9 677	13 674
<b>TOTAL DES CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES</b>	<b>9 677</b>	<b>13 674</b>
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

**RÉALISÉ 2021**  
**PRÉVISIONNEL**  
**2022**

	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022 (Hors mesures nouvelles)	Prévisionnel 2022 (Avec mesures nouvelles)
Prestations	84 127	88 765	88 765
Produits de tiers financeurs - Concours publics	3 681 280	3 727 909	4 414 359
Produits à la charge de l'usager	754 037	730 000	730 000
Cotisations	919	1 200	1 200
Subventions d'exploitation	378 586	387 627	387 627
Reprises sur amortissements, provisions et transfert de charges	225 944	14 080	14 080
Utilisation des fonds dédiés	10 764	0	0
Autres produits	3 625	0	0
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>5 139 281</b>	<b>4 949 581</b>	<b>5 636 031</b>
Autres achats et charges externes	552 307	646 001	717 952
Impôts, taxes et versements assimilés	315 327	343 024	393 141
Salaires et traitements	2 750 235	2 790 388	3 197 137
Charges sociales	926 028	1 068 025	1 218 404
Dotation exploit./immobilisations aux amortissemnts	82 112	82 467	87 467
Dotations excep. pour risqu. et charg. aux prov.	14 682	0	0
Reportes en fonds dédiés	24 802	0	0
Autres charges	32 562	28 976	31 230
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>4 698 056</b>	<b>4 958 881</b>	<b>5 645 331</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>441 226</b>	<b>-9 300</b>	<b>-9 300</b>
Autres intérêts et produits assimilés	436	200	200
Produits nets sur cession valeurs mob. de placmt.	0	0	0
<b>Total des produits financiers</b>	<b>436</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
Intérêts et charges financières	923	879	879
<b>Total des charges financières</b>	<b>923</b>	<b>879</b>	<b>879</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-487</b>	<b>-679</b>	<b>-679</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>440 738</b>	<b>-9 979</b>	<b>-9 979</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	118 562	0	0
Produits exceptionnels sur opération de capital	0	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 035	3 035	3 035
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>121 597</b>	<b>3 035</b>	<b>3 035</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	128 716	0	0
Charges exceptionnelles sur opé. en capital	0	0	0
Dotations except. aux provisions règlementées	0	0	0
Dotations except. aux amortissements et provisions	0	0	0
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>128 716</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-7 119</b>	<b>3 035</b>	<b>3 035</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 261 314</b>	<b>4 952 816</b>	<b>5 639 266</b>
<b>Reprise de résultat administratif</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 827 695</b>	<b>4 959 760</b>	<b>5 646 210</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>433 619</b>	<b>-6 944</b>	<b>-6 944</b>
Charges des contributions volontaires en nature	9 677		
Produits des contributions volontaires en nature	9 677		

# ORIENTATIONS DU RAPPORT MORAL

- 1 Soutenir et encourager les initiatives du mouvement familial**
- 2 Accompagner le nouveau collège familial dans son renouvellement à la CAF et à la CPAM**
- 3 Positionner la politique familiale comme un enjeu majeur dans cette année électorale**
- 4 Signer la nouvelle convention d'objectifs 2022-2026 avec l'UNAF**
- 5 Soutenir la nécessité de valorisation des métiers du champ social et médico-social**
- 6 Maintenir la dynamique de développement ou réorganisation des services**



# ANNEXES

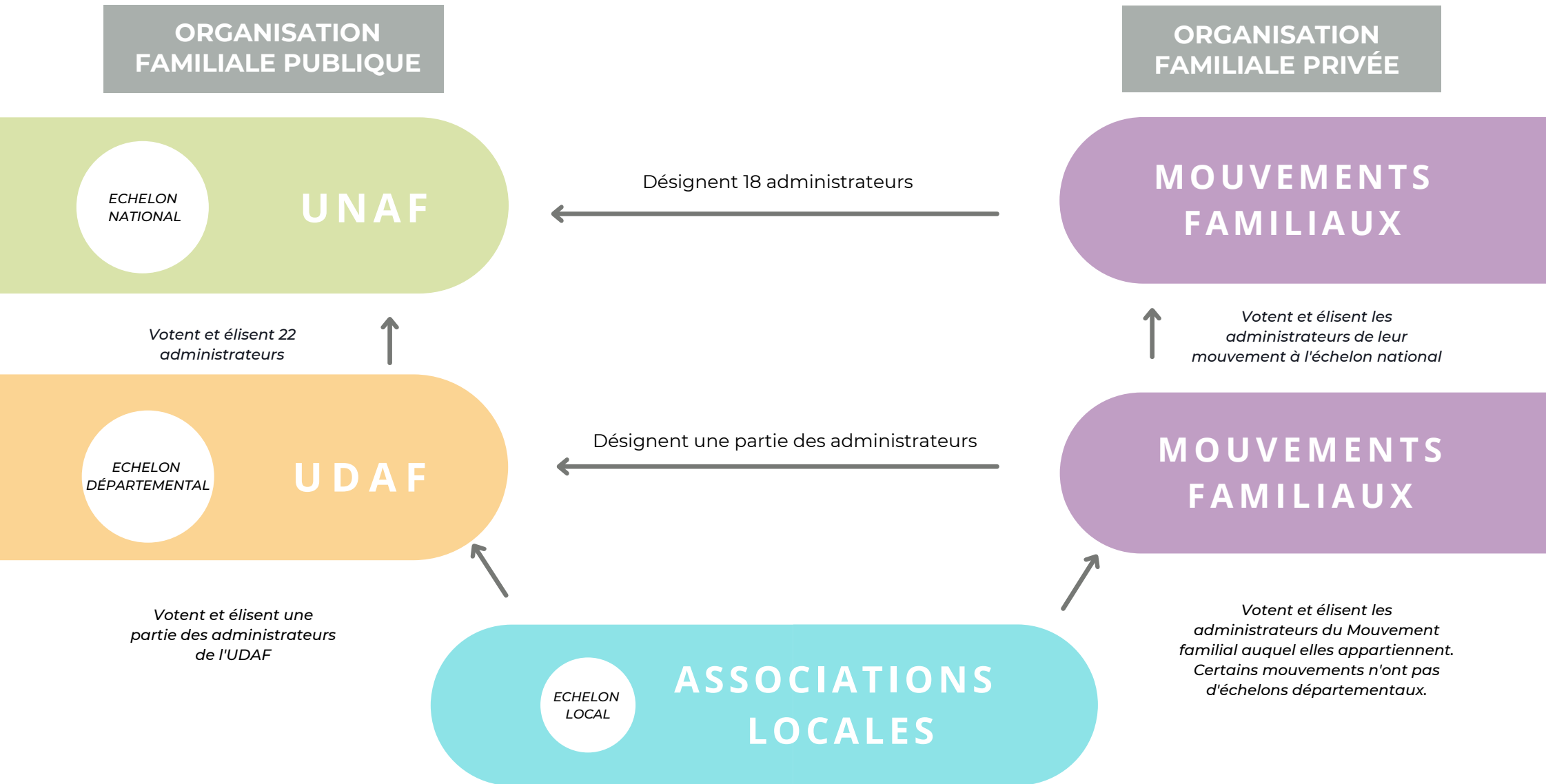
**Organisation familiale**

**Organigramme de l'UDAF 87**

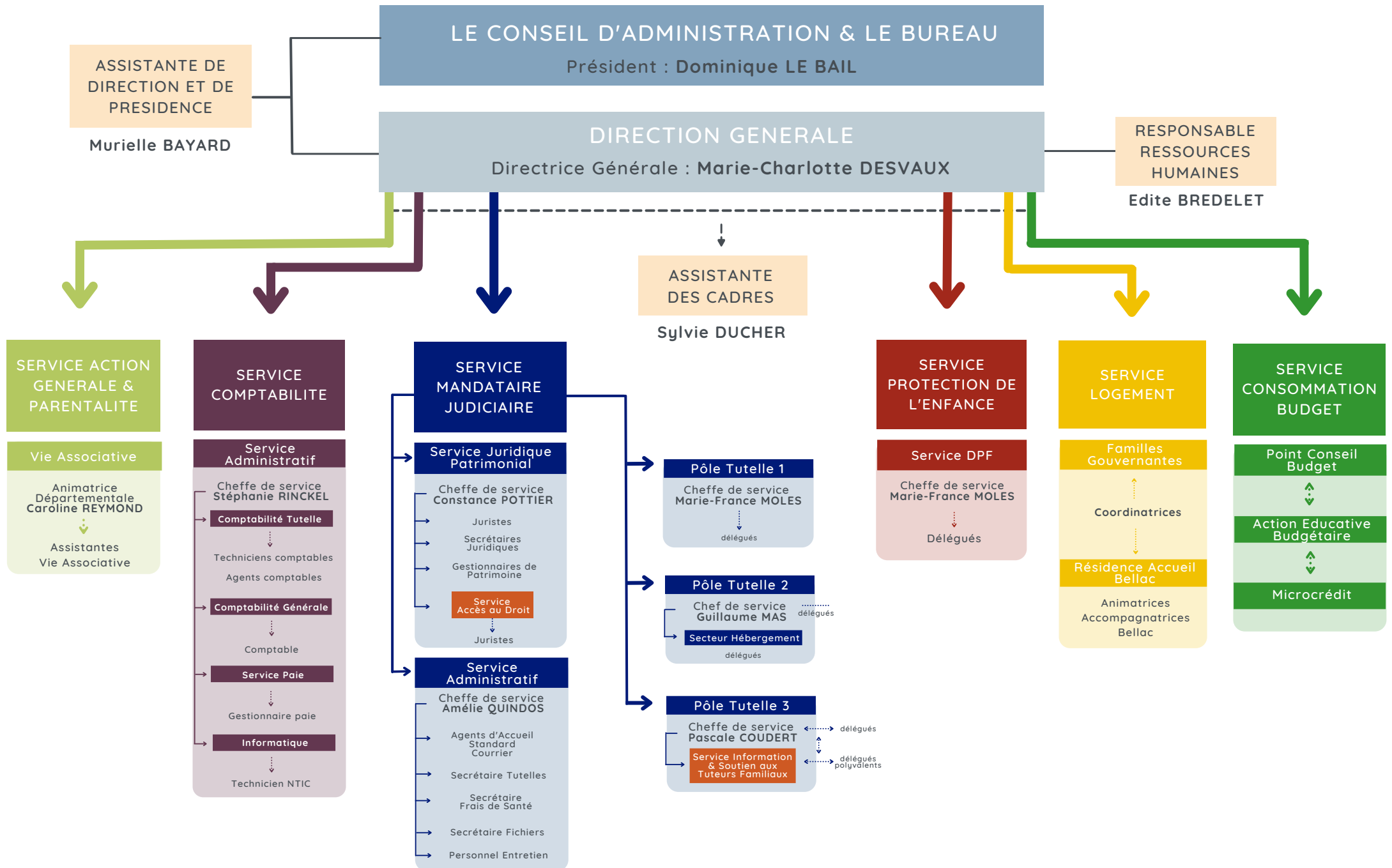
**Glossaire**



# ORGANISATION FAMILIALE



# ORGANIGRAMME DE L'UDAF 87 AU 31/12/2021



# GLOSSAIRE

ADIL : Association Départementale d'Information sur le Logement  
AD'HOC : Qui convient parfaitement à une situation (une commission sur un sujet à un moment précis)

## A

ADPAD : Association D'Aide aux Personnes à Domicile  
AEB : Aide Educative Budgétaire  
AEPAPE : Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat  
ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etabl. Sociaux et Médico-sociaux  
ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie  
ARS : Agence Régionale de Santé

## B

BO : Bilan d'Ouverture

CA : Conseil d'Administration  
CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail  
CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles  
CCAPEX : Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions  
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
CDAD : Conseil Départemental de l'Accès au Droit  
CDC : Caisse des Dépôts et des Consignations  
CEPAL : Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin  
CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
CESF : Conseiller en Economie Sociale et Familiale  
CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires  
CIL : Conférence Intercommunale du Logement  
CNC : Certificat National de Compétence  
CNDA : Commission Nationale de Développement Associatif  
CNDPF : Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales (CRDPF = régional)  
CODAMUPS : Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, Permanence des Soins  
COMED : Commission de Médiation  
COPIL : Comité de Pilotage  
COTECH : Comité Technique  
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
CRAL : Centre de Ressources des Accueils de Loisirs  
CRL : Centre Régional du Livre  
CRSA : Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie  
CSE : Comité Social et Economique

## D

DALO : Droit Au Logement Opposable  
DDCSPP : Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations  
DIPC : Document Individuel de Prise en Charge  
DPF : Délégué aux Prestations Familiales

DPO : Délégué à la Protection des Données  
DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

## E

EHPA : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées  
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

## F

FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

## G

GED : Gestion Electronique des Documents  
GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

## I

INPES : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé  
IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé  
ISTF : Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

## M

MDD : Maison Du Département  
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées  
MJAGBF : Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial  
MJPM : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs  
MSA : Mutuelle Sociale Agricole

## O

ODHAC : Office Public de l'Habitat

## P

PCH : Prestation Compensation Handicap  
PLALHPD : Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées  
PSFP : Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité

## T

TGI : Tribunal de Grande Instance  
TI : Tribunal d'Instance

## R

REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents  
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

## S

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés  
SAVS : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale  
SIAO : Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation  
SISM : Semaine d'Information sur la Santé Mentale  
SPIP : Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation  
SST : Sauveteur Secouriste du Travail

## U

URAPEI : Union Régionale des Associations de Parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis

# L'UDAF

(Union Départementale des Associations Familiales)

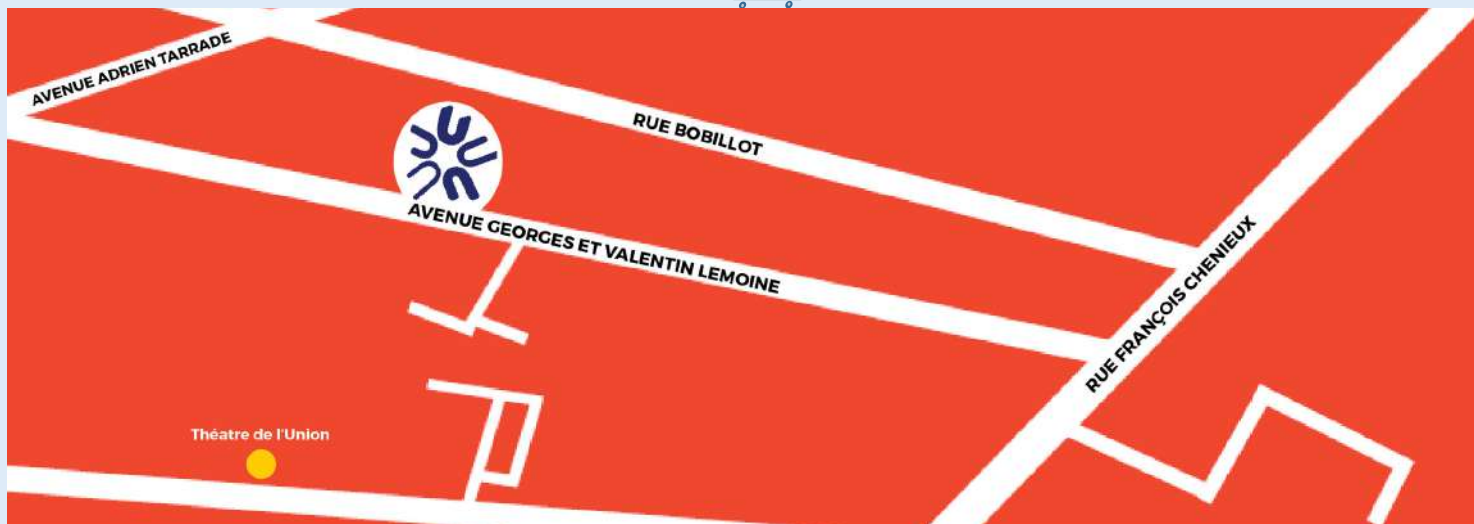
est une **association reconnue d'utilité publique**.

C'est un organisme semi-public dont les missions sont fixées par la loi (cf. code de la famille) :

- ➔ **Représentation des familles** auprès des pouvoirs publics,
- ➔ **Défense des intérêts matériels et moraux** des familles,
- ➔ **Gestion de tout service d'intérêt familial.**

L'udaf 87 est une association à but non lucratif reconnue d'utilité publique (JO 27 novembre 1945)

## PLAN D'ACCÈS



**UDAF 87**  
**18 Avenue Georges et**  
**Valentin Lemoine,**  
**87000 Limoges**

